

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER.

VOL. I.—No. 10.]

MONTRÉAL, 14 DÉCEMBRE, 1871.

[52 PAR ANNEE.

## Le Négociant Canadien

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU  
COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
PARAISANT  
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

L. E. MORIN & C<sup>IE</sup>  
Éditeurs-propriétaires.

Abonnement - \$2 par an.  
Annonces - 10 cts. la ligne par insertion.

### Chemins de Fer



COMPAGNIE DU  
CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC  
DU CANADA.

1871—ARRANGEMENTS D'HIVER.—1872

Nouvelles chartes pour tous les Trains Express

Les Trains partiront maintenant de MONTREAL  
comme suit:

#### ALLANT À L'OUEST.

Express de Jour pour Ogdensburg, Ot-  
tawa, Brockville, Kingston, Belleville,  
Toronto, Guelph, London, Brantford,  
Godrich, Buffalo, Détroit, Chicago et  
tous les points de l'ouest à..... 8.00 A. M.  
Express de Nuit du do do..... 8.00 P. M.  
Train d'accommodement pour Brockville  
et les stations intermédiaires..... 4.00 P. M.  
Train Mixte pour Kingston do do..... 6.00 A. M.  
Trains pour Lachine à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 12.00  
(midi) 3.00 P. M., et 5.00 P. M. Le Train de 3.00  
P. M. va à la frontière.

#### ALLANT AU SUD ET À L'EST.

Train d'accommodement pour Island  
Pont et les stations intermédiaires..... 7.00 A. M.  
Express pour Boston via Vermont Cen-  
tral..... 9.00 A. M.  
Express pour New-York et Boston via  
Vermont Central à..... 3.30 P. M.  
Le train de la Malte pour St. Jean et  
Rouse's Point en connexion avec les  
trains du Stanstead, Shefford & Cham-  
bly et de Junction des Cantons du Sud  
Est..... 3.00 P. M.  
Train de la Malte pour Island Pont,  
et les stations intermédiaires..... 2.00 P. M.  
Malte de Nuit pour Québec, Island Pont,  
Gorham, Portland et Boston et les Pro-  
vinces d'en Bas, arrêtant entre Mont-  
réal et Island Pont à St. Hilaire, St.  
Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond,  
Sherbrooke, Lennoxville, Compton,  
Coaticook et Norton Mills, seulement  
à..... 10.30 P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à  
tous les trains directs de jour et de nuit. Le buga-  
se sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec  
les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsa-  
ble des Trains qui n'arriveront pas et ne partiront  
pas des stations aux heures nommées.

Les steamers *Carleton* ou *Cham* laisseront Portland  
pour Halifax, N. E., tous les Samedis après-midi à  
4.00 heures p. m. Le confort est excellent pour les  
passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant  
le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le  
Grand Tronc, laisse Portland tous les Mardis et Jendis  
à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales sta-  
tions de la compagnie.  
Pour plus amples informations et l'heure du départ  
et de l'arrivée de tous les Trains aux stations inter-  
médiaires et au terminus du chemin, s'adresser au  
Bureau où l'on vend des billets, à la Station Bon-  
aventure ou au Bureau No. 39, Grande Rue St. Jac-  
ques.

C. J. BRYDGES,  
Directeur-Gérant.

Montréal, 21 Octobre 1871.

A VENDRE PAR  
**THOMAS RITCHIE**  
17 Rue St. Sacrement

3,200 demie-boîtes Thé du Japon  
Nouvellement importé par le "Vigil" "Benefac-  
tor," "Belted Will," et le "Royal Minstrel."  
1,400 demie-btes } SOUCHONG et KAI-  
200 boîtes } SOW CONGOU, qua-  
lités assorties.  
500 do. YOUNG HYSON et IM-  
PÉRIAL.

### VIN DE PORT.

400 futs Vin de Port de Tarragone, marques de Muller, Darthez & Cie.

A VENDRE PAR  
**THOMAS RITCHIE,**  
17 Rue St. Sacrement.

### HARENGS DE LABRADOR

500 quarts en Magasin.  
500 " et 1/4-qrts Maquereau  
200 quintaux Morue.  
1000 boîtes Harengs fumés.  
100 quarts Huile de Morue.

A VENDRE PAR  
**THOMAS RITCHIE,**  
17 Rue St. Sacrement.

### FER EN SAUMON

750 tonneaux de différentes  
marques.

A VENDRE PAR  
**THOMAS RITCHIE,**  
17 Rue St. Sacrement.

### SACS À GRAIN.

20,000 Sacs à Grain de Dundee  
DIFFÉRENTES QUALITÉS.

A VENDRE PAR  
**THOMAS RITCHIE,**  
17 Rue St. Sacrement.

### MARBRE.

Tables de Marbre Italien avec  
Veines

PREMIERE QUALITE—EX LEONIE.

A VENDRE PAR

**W. et F. P. Currie & Cie.,**

100 Rue des Sœurs Grises.

## LE VERDICT DU PEUPLE

LA MACHINE A COUDRE

DE

## GARDNER.

Est reconnue par les meilleurs jaces du pays, pour  
être la meilleure Machine à point noué pour  
Famille et pour les Manufactures, qui ait été  
présentée au public.

Ces MACHINES ont obtenu les prix suivants en  
compétition avec les meilleures Machines de ce  
pays:—

Liste de Prix pour 1871.

Premier prix à Toronto—Premier prix à Londres, à  
l'Exposition du Great Western—Premier prix à  
Guelph, à l'Exposition du Great Central—Premier  
prix à Ste. Catharine, Comté de Lincoln—Premier  
prix à Chatham, Comté de Kent—Premier prix à  
Waterloo, Comté de Waterloo—Premier prix à  
Windsor, Comté de Simcoe—Premier prix à  
Monro, Comté de Peel—Premier prix à Caledon,  
Comté de Simcoe—Premier prix à Welland, Comté  
de Welland—Premier prix à Otterville, Comté

d'Oxford—Second prix à l'Exposition Provinciale  
de Kingston, et Diplôme à Hamilton, et divers  
autres Expositions de Comté.

Cette Machine peut ourler, border, broder, faire des  
remplis, piquer, rebattre, et coudre toutes les étoffes  
depuis les plus légères jusqu'aux caïrs les plus épais.  
PRIX: \$32, garantie pour 5 ans.

Ces Machines sont également vendues par  
paiements mensuels.

W. N. LLOYD,

Agent pour Montréal et les environs.

431,—Rue Notre-Dame,—431.

[COIN DE LA RUE DOLLARD.]

On demande des AGENTS pour les Comtés  
des environs de Montréal.



ASSORTIMENT COMPLET DE PEINTURES.  
Huiles, Vitres, Pinceaux, Vitres colorées et de  
Miroirs Tapisserie, Huile de Charbon, Lampes, etc.,  
des plus considérables et admirablement choisis.

VENTES EN GROS ET EN DÉTAIL.

Veillez rendre une visite à mon Etablissement,  
311 et 313 RUE ST. LAURENT, MONTRÉAL.

L. N. DENIS.

## Importateurs de denrées coloniales.

**J. HUDON & C<sup>ie</sup>.**  
**IMPORTATEURS ET MARCHANDS**  
 de  
**DENRÉES COLONIALES, VINS, SPIRITUEUX**  
 et COMESTIBLES.  
 Agents pour la célèbre Eau-de-Vie GIRAUD FRÈRE.  
 246, RUE ST. PAUL, et  
 199 et 201 DES COMMISSAIRES,  
 MONTREAL, P.Q.

**GAUTHIER, MAYRAND & C<sup>ie</sup>.**  
**IMPORTATEURS DE**  
 VINS, SPIRITUEUX, EPICERIES,  
 MARCHANDS DE  
 FARINE. LARD, SAINDOUX, etc.  
 274 et 281, Rue Des Commissaires,  
 MONTREAL.

**GAUCHER & TELMOSSÉ,**  
**IMPORTATEURS DE**  
 DENRÉES COLONIALES,  
 VINS ET SPIRITUEUX,  
 MARCHANDS DE  
 FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS  
 No. 200 Rue St. Paul et 161 Des Commissaires,  
 MONTREAL.  
 G. G. GAUCHER. L. W. TELMOSSÉ.

**L. CHAPUT, FILS & C<sup>ie</sup>,**  
**IMPORTATEURS**  
 D'EPICERIES FRANÇAISES et ANGLAISES,  
 VINS et LIQUEURS,  
 Coin des Rues des Commissaires et St. Pierre,  
 MONTREAL.

**SENECAL, CADIEUX & JOLY,**  
**IMPORTATEURS,**  
 MARCHANDS D'EPICERIES,  
 VINS, LIQUEURS, et  
 PROVISIONS  
 278, RUE ST. PAUL, et  
 235 et 227, DES COMMISSAIRES,  
 MONTREAL, P.Q.

**DESMARTEAU & C<sup>ie</sup>.**  
**IMPORTATEURS DE**  
 VINS, LIQUEURS,  
 EPICERIES, etc., EN GROS  
 231 et 233 RUE DES COMMISSAIRES,  
 MONTREAL.

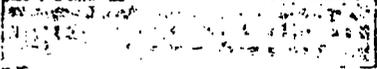
**TURGEON & LESIEUR,**  
**MARCHAND EN GROS DE**  
 VINS, LIQUEURS, EPICERIES, etc.  
 No. 333 RUE ST. PAUL, MONTREAL.  
 MM. T. et L. ont toujours en main toutes sortes de  
 tabac, cigares, etc. à des prix très réduits.

**D. C. BROUSSEAU,**  
**MARCHAND EPICIER EN GROS**  
 VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, etc.,  
 123, RUE ST. PAUL,  
 En face du Marché Bonsecour,  
 MONTREAL.

**J. O. MERCIER,**  
**MARCHAND DE VINS,**  
 SPIRITUEUX, EPICERIES, et  
 COMESTIBLES.  
 EN GROS ET EN DÉTAIL,  
 No. 137 RUE ST. PAUL,  
 MONTREAL, P.Q.

**C. MELANÇON,**  
**MARCHAND-EPICIER,**  
 191 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

**LA MEILLEURE POUDDRE A BOULANGER**  
 QUI EXISTE.

  
 Et la seule originale et authentique.  
 ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS.  
 Vendue par tous les Epiciers.

## Garde-magasins.

**O. STE. MARIE & C<sup>ie</sup>.**  
**GARDE-MAGASINS.**  
 (Warehousemen.)  
 LISTE DE NOS MAGASINS:  
 30 St. Nicholas, 2 Magasins et Caves, Entrepôts Nos.  
 29 et 77.  
 20 St. Sacrement, 1 Magasin et Caves, Entre. 6t No.  
 92.  
 26 St. Sacrement, 1 Magasin et Caves, Entrepôt No.  
 92.  
 8 St. Eloi, Magasin et Caves, Entrepôt No. 88.  
 20 St. Gabriel, 2 Magasins et Caves, Entrepôt No. 78  
 et 91.  
 19 et 21 Ste. Thérèse, 2 Magasins et Caves.  
 13 Du Collège Insp. de Potasso, 1 Magasin.  
 6 St. Eloi, 1 Cavo.  
 37 St. Nicolas, 1 Cavo.  
 10 et 14 Nazareth, près du Canal. Magasins pour sel,  
 comestibles, etc. etc.

**EMMAGASINAGE EN ENTREPOT OU**  
**FRANC DE DROITS.**

**FRED. CASTLE.**  
 65, RUE DE LA COMMUNE,  
 Vis-à-vis le Bassin du Canal,  
 MONTREAL.

## Huiles et Peintures.

**JOHN McARTHUR & SON,**  
**IMPORTATEURS ET MARCHANDS D'HUILES,**  
 PEINTURES SECHES ET A  
 L'HUILE, VERNIS, VITRES,  
 PRODUITS CHIMIQUES,  
 Marchandises de Marine, Teintures, &c.,  
 18 Rue Lemoine,  
 MONTREAL.

**R. C. JAMIESON & C<sup>ie</sup>,**  
**MANUFACTURIERS DE VERNIS et DIMI-**  
**TATION DE LAQUE DE CHINE.**  
 IMPORTATEURS  
 D'HUILES, PEINTURES, COULEURS, THE-  
 REBENTINES, etc., etc.  
 No. 3 Halle aux Blés et No. 6 Rue St. Jean,  
 MONTREAL.

## Importateurs de Nouveautés.

**THOMAS, THIBAUDEAU & C<sup>ie</sup>.**  
**IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES**  
 En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul,  
 THOMAS, THIBAUDEAU & C<sup>ie</sup>, Montréal,  
 THIBAUDEAU, THOMAS & C<sup>ie</sup>, Québec, MONTREAL.  
 THOMAS & THIBAUDEAU, Manchester.

**S. GELINAS,**  
**IMPORTATEUR,**  
 No. 22 RUE ST. PAUL,  
 Coin des Rues  
 ST. GABRIEL et ST. PAUL,  
 MONTREAL.

**FRANCEUR & GHOUX,**  
**IMPORTATEURS**  
 DE  
 NOUVEAUTÉS FRANÇAISES,  
 ANGLAISES  
 et  
 AMERICAINES.  
 7 & 9, RUE ST. LAURENT,  
 MONTREAL.

**M. TRESTER,**  
**IMPORTATEUR DE MARCHANDISES**  
 ALLEMANDES, FRANÇAISES ET BELGES.  
 IMPORTATEUR  
 D'ARTICLES pour FUMEURS, TELS QUE PIPES  
 EN ECUME DE MER, BLAGUES, PIPES  
 EN BOIS, etc., etc., et de  
 CIGARES de la HAVANE et d'ALLEMAGNE.  
 M. T. tient toujours un assortiment des plus  
 complets et des plus variés de jouets d'Allemagne.  
 d'articles en cuir, sachets, etc.  
 ENTREPOT—388 & 390, RUE ST. PAUL,  
 MONTREAL.

**HAMILTON & C<sup>ie</sup>,**  
**MARCHANDISES DE GOUT ET D'ETAPE,**  
 105, RUE ST. JOSEPH,  
 Vis-à-vis ville Durré,  
 MONTREAL.

## Huile de Pétrole.

**COMPAGNIE CANADIENNE DES TERRES**  
 ET DE MINES (Limitée)  
 Bureau principal: 22 MINING LANE, LONDRES,  
 ANGLETERRE.

TRADE MARK.



**RAFFINERIE DE PETROLE (STANDARD**  
**PETROLIA), ONTARIO.**

D. CAMPBELL, AGENT,  
 13 Halle aux Blés,  
 MONTREAL.

**ROBERT B. MURRAY,**  
**MARCHAND EN GROS DE PETROLE RAF-**  
**FINÉE, D'HUILES LUBRIQUES, BEN-**  
**ZOLE, GOUDRON, etc.,**  
 36 Rue Lemoine, MONTREAL.  
 Toujours en magasin toutes les meilleures marques  
 d'huiles de Charbon.  
 Le plus haut prix payé pour les barils vides.

## Librairie et Relieur.

**MAISON FONDÉE EN 1842.**  
**J. B. ROLLAND & FILS,**  
 LIBRAIRES-EDITEURS ET IMPORTATEURS  
 D'ARTICLES FRANÇAIS, BELGES ET  
 ALLEMANDES.  
 Livres de comptes et Registres fabriqués avec papier  
 de première qualité et reliés avec solidité.  
 Cartes à jouer—Great Mogul, Highlander, Jacques-  
 Cartier, (nouveau).  
 23 TAPISSERIES Anglaises et Canadiennes.  
 J. B. ROLLAND & FILS,  
 Rue St. Vincent, 12 et 11.

**L'ALMANACH DU PEUPLE**  
**POUR L'ANNEE BISEXTILE 18 2.**  
 (Troisième année)  
 PRIX A LA DOUZAINE, 30 CENTS.  
 En vente à la Librairie de  
 C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,  
 257 et 239 Rue St. Paul,  
 MONTREAL.

**LIBRAIRIE NOUVELLE.**  
**ALPHONSE DOUTRE & C<sup>ie</sup>**  
 COIN DES RUES  
 NOTRE DAME ET ST. GABRIEL,  
 MONTREAL.  
 Vient de recevoir un assortiment considérable de  
 DE PRIÈRES, LIVRES  
 DROIT, et LITTÉRATURE.  
 On trouve aussi à cette Librairie ce qu'il y a  
 de plus nouveau et de plus recherché  
 EN EFFETS DE BUREAU. 65.

**CHARLES PAYETTE,**  
**LIBRAIRE-RELIEUR,**  
 250—RUE ST. PAUL—250  
 Vis-à-vis la Rue St. Vincent,  
 MONTREAL.

## Hotels.

**HOTEL RIVARD,**  
 No. 64 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.  
**DES VOITURES** transporteront les voyageurs des  
 bateaux et des chemins de fer à l'Hôtel.  
 Table des mieux servies.

**Distillateurs.**



A. V. I. S.

AVIS est par le présent donné que la Marque de Commerce ci-dessus consistant des mots GOODERHAM & WORTS, TORONTO, avec DEUX ÉTOILES et les lettres G. & W. le tout inscrites dans DEUX CERCLES OVALES, a été adoptée par la dite Société de GOODERHAM & WORTS, et a été dûment enregistrée conformément à l'Acte sur les Marques de Commerce de 1888, dans le but de distinguer certains spiritueux et Bières de Malt manufacturés par eux dans la dite Ville de Toronto à savoir: ALCOOL, WHISKY de SEIGLE, WHISKY de MALT, TODDY WHISKY, et toutes autres Bières spiritueuses vendues par eux à Toronto, Montréal, et ailleurs dans la Puissance du Canada. La dite Marque de Commerce est le logo sur chaque quart ou Boîte contenant les dits Spiritueux, en la forme et manière démontrée par le dessin ci-haut.

GOODERHAM & WORTS,  
A. & A. B. CHARLEBOIS,  
Agents.

Montréal, Octobre, 1871.

SPRITUEUX, BIERES ET PORTER.

LES sous-signés informent leurs amis qu'ils viennent de faire de nouvelles et importantes améliorations et altérations à leur Appareil de Distillerie, qui est maintenant en pleine opération et qui leur permettra, à l'avenir, de fournir toute quantité, soit en douane soit droit payé de leurs célèbres Spiritueux, con istant en

WHISKY DE MALT

OLD RYE WHISKY

ESPRIT-DE-VINS 50 O.P.

ALCOOL 66 O.P.

qu'ils garantissent être distillés des maltes et grains de la meilleure qualité.

Ils attirent aussi l'attention sur la qualité supérieure de leur célèbres Bières INDIA PALE et autres et sur leur PORTER, de cette saison, dont l'on peut se procurer n'importe quelle quantité en fûts ou en bouteilles.

WM. DOW & CIE.

P. S.—Le plus haut prix du marché est toujours payé pour l'Orge, le Seigle, l'Avoine et le Houblon

DISTILLERIE PRESCOTT

J. P. WISER & CIE.,

DISTILLATEURS DE

WHISKY.

ALCOOL, et

ESPRITS DE VIN,

PRESCOTT, Ont.,

Représentés à Montréal par

MORIN & CIE.,

24 Rue St. Sacrement.

SHERRY—POLAK, HERMOMOS-Y-CO.

XERES DE LA FONTERA.

PORT—BORGES DE CASTRO,

Oporto.

LES sous-signés ont l'honneur d'informer le commerce qu'ils reçoivent les commandes qui leur seront confiées pour l'importation des célèbres VINS ci-dessus.

Toutes commandes adressées à

MM. HOWARD, SMITH & CIE.,

No. 31 rue St. François-Xavier,

Montréal,

recevront notre attention spéciale.

E. BENDELARI & CIE.,

Toronto.

**Marchands de Vins.**

**JOHN HOPE**  
Marchand Commissionnaire

Représentant en Canada :

MM. MOET & CHANDON, EPERNAY.

" BARTON & GUESTIER, BORDEAUX.

" JULES ROBIN & CIE., COGNAC.

M. M. MISA, XERES DE LA FRONTERA.

MM. COCKBURN SMITHES & CIE., OPORTO.

M. FREDERICK VALLETTE, MARSEILLES.

MM. BULLOCH LADE & CIE., GLASGOW.

" E. & J. BURKE, DUBLIN, Exportateurs de Porter en Bouteilles de MM. H. GUINNESS FILS & CIE., &c., &c., &c.

N. B.—On accepte les commandes que du Commerce de Gros.

**Vins d'Espagne**

IMPORTATION DIRECTE.

50 QUARTS EL DOURO [Cinq grappes].

100 " " [Trois grappes].

250 " " [Trois grappes].

50 BARRIQUES } PRIORATO CATALUNA.

25 PIPES

A Vendre par

VILLENEUVE & LACAILLE

343 Rue St. Paul,

(Bâtisse des Sauns)

MONTRÉAL.

**G. VERLAQUE,**

No. 5 Rue St. Sacrement

VINS,

LIQUEURS,

CIGARES.

AVIS AUX COMMERÇANTS DU CANADA.

E. GERIN, Propriétaire de Vignobles des côtes de Roumagnole, entre St. Jean d'Angely et Cognac (France).

Distillerie érigée et fonctionnant depuis 1747.

Entrepôt à New York (Etats-Unis) et à Montréal (Canada).

Produits naturels garantis par certificats d'origine.

Reçus par l'Arbutus :

CLARET PUR RAISIN,

VIN BLANC do,

COGNAC do, de plusieurs âges.

CHAMPAGNE de plusieurs prix.

LIQUEURS SURFINES. Premières marques de France.

ABSINTHE SUISSE,

VERMOUTH,

MOUTARDE DE RAISIN (Produit nouveau).

Bureau et Entrepôt chez

O. STE. MARIE & CIE.,

30 Rue St. Nicholas.

Représenté à Montréal par

VICTOR DUVIGNEAU.

**Courtiers.**

MORIN & CIE.,

COURTIERS ET COMMISSIONNAIRES  
POUR L'ACHAT ET LA VENTE DE  
COMESTIBLES.

ÉPICERIES,

ET  
SPRITUEUX

ET DENRÉES COLONIALES,

No. 24 RUE ST. SACREMENT,  
MONTRÉAL.

A. & A. B. CHARLEBOIS.

COURTIERS DE DENRÉES COLONIALES,

et

AGENTS POUR LA DISTILLERIE,

GOODERHAM & WORTS,

TORONTO.

16. RUE ST. SACREMENT,

MONTRÉAL.

J. P. COX,

COURTIER EN THÉ,

HUILES,

ÉPICERIES,

et DENRÉES COLONIALES,

Coin des rues

ST. SACREMENT et ST. NICHOLAS,

MONTRÉAL.

RUFUS FAIRBANKS,

COURTIER GÉNÉRAL

ET

MARCHAND À COMMISSION.

No. 5 RUE ST. SACREMENT,

MONTRÉAL.

AUX MARCHANDS.

Le sous-signé se chargera de la vente et de l'achat de toutes espèces de grains et de sel à commission, moyennant 2 par 100.

Remises faites sans retard dans tous les cas.

P. RIVARD,

No. 64 Rue St. Gabriel, Montréal.

D. P. BEATTIE,

NEGOCIANT ET COMMISSIONNAIRE.

MARCHAND EN GROS DE

THÉ, SIROP ET MELASSE.

Seul Agent pour la Puissance du Canada de

Messrs ORFLEY, CRAMP & FORRESTER, OPORTO.

" CRAMP, SUTER & CIE., CALIF.

" FORRESTER & CIE., BORDEAUX.

Agent pour la Tannerie de New Glasgow JOHN HALL & FILS, Manufacturiers de CUIR À SEMELLE.

17 Rue St. Sacrement,

MONTRÉAL, P.Q.

ALEX. McK. COWIE,

MARCHAND À COMMISSION

No. 40 RUE ST. SACREMENT, MONTRÉAL.

POISSONS,

GRAINS,

FARINES,

TABAC, Etc.

Vendus à Commission.

ALEXANDER THURBER,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE

ET DE

FERRONNERIE.

467 & 469 RUE ST. PAUL,

MONTRÉAL.

BUREAU D'AGENCE.

MR. GEORGE E. MAYRAND a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de toutes espèces de

COLLECTIONS ET D'AGENCES

pour les campagnes, ainsi que du réglément des AFFAIRES EN FAILLITES.

BUREAU—No. 223 Rue Notre Dame, MONTRÉAL.

Bonnes références.

ADOLPHE GERMAIN,

AVOCAT,

SOREL, District de Richelieu.

M. GERMAIN se charge de toutes collections et d'affaires légales dans le district de Richelieu.

## REVUE COMMERCIALE

Pour la semaine finissant 13 décembre 1871.

Le calme que nous avons signalé dans notre dernière revue s'est continué le reste de la semaine, et c'est à peine si les affaires commencent à se réveiller au moment où nous mettons sous presse. On rapporte que le St. Laurent est gelé à quelques lieues de Montréal, mais on n'a pas encore commencé à tracer les routes. Nos chemins d'hiver sont en bonne condition, et nous nous attendons à constater des affaires actives pendant le reste de l'année. Nos marchés commencent à être bien approvisionnés de comestibles de toutes sortes et sont visités par un nombre considérable d'acheteurs.

L'attention du haut commerce a été absorbée par ce qui s'est passé à la chambre nationale de commerce des Etats-Unis qui a siégé pendant quelques jours à St. Louis. On a admis la délégation canadienne à prendre part à la discussion des questions sur le commerce international, et tout porte à croire qu'un traité de réciprocité ou des relations commerciales plus intimes avec le Canada seront recommandées tant au gouvernement des Etats-Unis qu'à celui du Canada.

Nous sommes heureux de voir que l'établissement des chambres de commerce dans la province de Québec, qui sommeillait depuis quelques temps, commence à se réveiller de nouveau. La ville de Sorel est en voie de compléter son organisation, et nous voyons par un article bien pensé du *Messenger de Sorel* du 6 courant, qu'une des premières questions dont se saisira la chambre de commerce de Sorel, après son organisation, sera le creusement du St. Laurent.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une circulaire émanant de la chambre de commerce de Montréal, et un mémorial de la Halle aux blés adressés au gouverneur général, pour faire du creusement du St. Laurent un ouvrage national. Copies de ces documents ont été adressées à toutes les chambres de commerce de la Puissance leur demandant une expression d'opinion.

La question de l'inspection obligatoire du poisson est aussi à l'ordre du jour. Nous publions aujourd'hui le bill qui avait été soumis au parlement à la dernière session et qui sera probablement présenté de nouveau à la prochaine. Par ce bill l'inspection était facultative et non pas obligatoire.

Nous réitérons notre invitation au commerce de nous faire parvenir sous le plus court délai possible les observations qu'il aurait à faire sur l'état actuel de ce commerce dans le but de rendre l'inspection obligatoire.

**FARINES ET CÉRÉALES.**—Nous n'avons rien de bien nouveau à signaler dans le commerce de farines et de céréales. Les recettes de grains grossiers est sans importance, et nous n'avons pas connaissance d'aucune transaction qui mérite mention spéciale. La boulangerie n'opère que sur une très petite échelle dans les farines. Le marché est calme à la clôture aux prix côtés.

Le calme qu'on observe sur notre place s'étend également au marché de Toronto où les stocks en disponible à la date du 4 courant étaient de 12,866 minots blé d'automne, 13,864 blé de printemps, 39,259 minots de blé d'automne et 50,973 minots de blé de printemps à pareille date l'année dernière, de 23,118 minots d'orge contre 71,189 minots en 1870; de 34,927 minots d'avoine contre 6,889 minots l'année dernière. Le stock de pois en disponible n'était que de 3000 minots.

Le marché aux farines était dans un calme complet le 6, et les côtes étaient nominales.

Le son était en bonne demande à \$15 au char. Les transactions dans les orges se bornaient au placement de quelques chars de No. 2 de 60c à 61c, et de No. 1 à 65c. On ne signalait aucun mouvement dans les pois qui se côtoient de 63c à 65c par 60 lbs. Les recettes d'avoine étaient toujours très légères, et les cours restaient bien maintenus en conséquence. On cotoit 44c par 32 lbs. aux chars. clôturant avec tendance à la hausse, les détenteurs étant fermes à 45c.

A Collingwood, on cotoit les céréales comme suit :

Blé d'automne, \$1.10 à \$1.14; blé de printemps, \$1.15 à \$1.25; orge, 45c à 50c par 48 lbs; avoine, 38c à 42c par 32 lbs; pois, 60 à 70c par 60 lbs.

A Bowmanville, blé de printemps, \$1.18 à \$1.20; d'automne, \$1.20 à \$1.26; orge, 58c à 60c; seigle, 60c à 62c; avoine, 35c à 40c.

A Whitby, blé de printemps, \$1.16 à \$1.20; d'automne, \$1.28 à \$1.30; orge, 60c à 62c; seigle, 60c à 62c; avoine, 42c à 45c; pois 60c à 63.

A Kincardine, blé de printemps, \$1.05 à \$1.07; d'automne, \$1.10 à \$1.13; orge, 42c à 46c; avoine, 35c à 38c; pois, 52c à 55c.

A Port Hope, blé de printemps, \$1.15 à \$1.20; d'automne, \$1.20 à \$1.25; avoine, 35c à 40c; orge, 50c à 55c.

A Belleville, blé de printemps \$1.00 à \$1.25; orge, 80c; seigle, 63c à 65c; avoine, 50c à 51c; pois, 64c à 65c.

A Chatham, blé blanc, \$1.12 à \$1.13; rouge, \$1.08 à \$1.10; de printemps, \$1.08 à \$1.10; orge, 80c à \$1.00; seigle, 75c à \$1.00; avoine, 28c à 32c; pois, 50c à 75c.

A Guelph, blé de printemps, \$1.15 à \$1.18; d'automne, \$1.25 à \$1.30; orge, 50c à 55c; avoine, 38c à 40c; pois, 60c à 65c.

**COMESTIBLES.**—Le calme qui s'est établi depuis la clôture de navigation se continue et a été même complet pendant la huitaine.

**LARD.**—Nous n'avons aucune transaction à signaler dans le lard en quart et nos cotes sont nominales en l'absence d'achats soit fermes soit à livrer.

**BOEUF.**—La fabrique des salaisons pour le marché anglais s'est ralenti depuis quelques jours. Aucune transaction à mentionner pour le marcher local.

**SAINDOUX.**—Le commerce local a opéré dans cet article à 10c pour le disponible. Des offres à livrer à 10c n'ont trouvé aucuns preneurs.

**BEURRE.**—Les qualités de choix sont toujours recherchées et fermement tenues de 19 à 21c. Les qualités inférieures sont négligées. Les exportations par voie de Portland sont restreintes par la difficulté d'obtenir des chars à volonté.

**FROMAGE.**—Les grands froids que nous avons eu ont arrêté les affaires qui se feraient sur une grande échelle si ce n'était le risque de la gelée qu'encourraient les expéditeurs. Nos cotes restent bien maintenues.

**LARD EN CARCASSE.**—Les recettes ont été très minimes depuis quelque temps. Les fermiers qui depuis quelques années ont obtenu de hauts prix se rendent difficilement à accepter les cours actuels. D'un autre côté les fabricants de salaisons ne veulent pas commencer leurs opérations avant que le marché soit mieux approvisionné et de fortes recettes auraient l'effet de le faire tomber d'environ 50c par 100 lbs. ou à \$5.00 par 100 lbs., prix que les fabricants de salaisons ont fixé. Les quelques petits lots qui ont été placés sur le marché ont trouvé preneurs de \$5.50 à \$6.00 pour le commerce local.

A Toronto, les recettes augmentaient, mais étaient pourtant au-dessous de ce qu'elles ont coutume d'être à cette saison. Les fabricants de salaisons ne sont pas disposés à payer au-delà de \$4.75 pour les lots qui arrivent par chemins de fer. Quelques petits lots pour la charenterie ont trouvé preneurs à \$5.00. Dans les autres localités de la province d'Ontario les prix varient de \$3.75 à \$5.00. On cote à Bowmanville, \$4.50 à \$5.00; à Southampton, \$3.75 à \$4.25; à Port Hope, \$4.25 à \$5.00; Lindsay, \$1.00 à \$4.50; à Belleville, \$4.00 à \$5.00.

Les dernières circulaires reçues de Chicago constatent une augmentation dans les recettes, mais les expéditions dépassaient le chiffre des recettes, de sorte que le marché ne se trouvait nullement encombré. Les cours variaient de \$4.45 à \$4.75 selon qualité et poids.

**PORSEUX.**—Nous n'avons qu'une vente d'environ 100 quarts de morue verte à signaler à \$1.90 par quart. Le hareng est complètement négligé; il ne s'offre pas de saumon, la demande pour le maquereau est très calme et la morue en grenier se trouve maintenant entièrement en seconde mains.

Dans sa revue annuelle du marché au poisson, le *Chronicle* de Québec s'exprime comme suit :

"En l'absence de statistiques sur les recettes de poisson, nous n'avons à dire que les recettes ont dépassé de beaucoup celles des années dernières, particulièrement celles de hareng du Labrador.

La plupart des vaisseaux engagés dans le commerce ont pu s'assurer de cargaisons complètes, mais la négligence avec laquelle se fait la salaison paraît avoir été encore pire cette année qu'à l'ordinaire.

La demande augmente annuellement pour le bon hareng du Labrador, mais tant que les pêcheurs ne donneront pas plus d'attention à la manière de le préparer, le commerce dans cet article ne donnera pas de satisfaction. L'ennui et la perte qu'éprouvent les négociants sont à ce point, que nos principales maisons de commerce ont abandonné de faire des affaires dans cette sorte de poisson."

**COMBUSTIBLES.**—**Charbon.**—Le froid excessif pour cette saison de l'année et l'exiguïté des stocks ont encore causé une nouvelle hausse sur le charbon de toutes sortes et des ventes de charbon Lehigh ont été faites en fortes quantités à \$10.00 par tonneau. Le charbon écossais à vapeur est aussi très rare. On cote américain anthracite, \$10.00; Pays de Galles, \$10.00; Newcastle à Grille, \$7.00 à \$7.50; Sydney, \$5.50; écossais à vapeur, \$9.50.

L'importation de charbon au port de Québec, a été cette année de 21,488 tonneaux de moins que l'année précédente.

**BOIS DE CORDE.**—La hausse que nous signalons sur le charbon réagit sur le bois de chauffage et nous signalons encore une hausse de 50c à \$1.00 par corde. Le haut prix du combustible commence à créer un certain malaise quand nous pensons que nous ne sommes qu'au commencement de l'hiver et que le combustible a déjà atteint les chiffres actuels. On cote bois du Haut-Canada, érable, \$9.50 à \$10.00; merisier, \$9.00 à \$9.50; hêtre, \$8.50 à \$9.00; épinette, \$5.50 à \$6.00; et provenance du Bas-Canada, érable, \$8.50 à \$9.00; merisier, \$7.50 à \$8.00; hêtre, \$6.50 à \$7.00; bois mêlé, \$5.50 à \$6.00. et épinette, \$5.00 à \$5.50.

**FOIN ET PAILLE.**—Le marché au foin a été modérément approvisionné cette semaine et les prix restent maintenus, et on a quelquefois si-

gnalé une hausse sur les qualités de choix. On cote bon ordinaire \$12.00 à \$15.00 par 100 bottes, et \$16.00 à \$17.00 pour choix. Les qualités inférieures rapportaient difficilement \$12.00. La paille a été en meilleure demande, et celle de bonne qualité a été placée à \$7.00 par 100 bottes, celle de qualité inférieure trouve preneurs à \$5.50.

Nos échanges de Toronto nous informent que le marché au foin a été bien approvisionné pendant la huitaine, mais pas au-delà de la demande régulière. Les cours variaient de \$15.00 à \$22.00 par tonneau, mais la moyenne des ventes avait été effectuée à \$20.

La paille était très recherchée et trouvait placement immédiat de \$12.00 à \$16.00.

Dans les autres parties du Haut-Canada, le prix du foin variait de \$12.00 à \$15.00.

A Boston le marché était assez bien approvisionné avec bonne demande régulière. On cote la meilleure qualité de foin du Vermont et du Canada \$31 à \$33.00 par tonneau, et les qualités inférieures \$24.00 à \$26.00 par tonneau.

A New York la demande pour le foin était très active et c'était pour ordinaire \$1.30 par 100 lbs. et \$1.40 à \$1.70 pour choix. La paille de seigle longue \$1.20 à \$1.25; courte 90c à \$1.00; paille d'avoine 90c; paille de blé 80c à 85c par 100 lbs.

GRAINES.—Graine de Mil.—Rien à signaler. L'établissement des chemins d'hiver va probablement réveiller la demande. A New York le marché est extrêmement calme pour cette graine, mais les détenteurs sont plus fermes dans leurs demandes. On la cote nominale de \$3.20 à \$3.25.

A Chicago on n'a fait que peu d'affaires et les cours n'offrent aucun changement \$2.75 à \$3.00.

Graines de Trèfle.—Absence complète de cette graine sur notre place, qui est cotée à Chicago \$6.30 à \$6.60 par minot et 11c à 11½c par lb., à New-York.

Graine de Lin.—Recettes nulles. Nominale \$1.40 à \$1.45 par 60 lbs.

NOUVEAUTÉS (Dry Goods).—L'activité renseignée se continue toujours dans le commerce de détail. Le commerce en gros est toujours calme. Les steamers transatlantiques commencent à apporter les marchandises qui sont destinées à la confection des hardes faites pour le commerce du printemps.

COTONS BRUTS.—Le New York Journal of Commerce du 8 courant signale un courant d'affaires régulier dans le coton en disponible sans changement dans les cours. Les détenteurs paraissent plus disposés à rencontrer la demande sans pourtant faire de concessions. Les exportateurs se tiennent sur la réserve, mais les tisserands empletent libéralement. Des dépêches des télégraphiques de Liverpool signalent un courant d'affaires régulier à une légère concession. On cote Upland ordinary 16½c; Alabama 16½c; Nouvelle Orléans 17c; Texas 17½c; Good ordinary Uplands 18½c; Alabama 18½c; Nouvelle Orléans 18½c; Texas 18½c; Low Middling à Good Middling Upland 18½c à 20½c; Alabama 19c à 20½c; Nouvelle Orléans 19½c à 20½c, et Texas 19½c à 21½c.

Le Price Current de la Nouvelle Orléans constate une reprise assez active à avec une légère concession de la part des facteurs, et cote ordinaire 16c à 16½; good ordinary 17½c à 17½c; low middling 18c à 18½c; middling 18½c à 18½c; strict middling 18½c à 19c, et good middling 19½c.

Prix comparatif du coton à la Nouvelle Orléans, 1er décembre 1870 et 1871 :

Low Ordinary	16	12½	13½
Ordinary	17½	13½	14½
Good Ordinary	18	14½	15½
Low Middling	18½	15	16½
Middling	18½	15	16½
Strict Middling	19	15½	16½
Good Middling	19½	—	—
Middling Fair	Nominal.	Nominal.	—
Fair	do.	do.	—

LAINE.—Le manque d'approvisionnement réduit considérablement le volume des affaires.

Les recettes sur les marchés de la province d'Ontario sont légères par continuation, et on ne remarque aucun changement dans les cours 37c à 39c.

FOURRURES.—La demande pour les fourrures se continue toujours active. Les apports sont les plus considérables que nous ayons eu à constater depuis le commencement de l'automne. On cote renard croisé, \$4.00; renard rouge, \$1.25 à \$1.50; marte, \$1.50 à \$2.00; vison, \$3.50 à \$5.00; ours, \$7.00 à \$10.00; loup-cervier, \$1.50; pécan, \$4.00 à \$7.00; castor, \$1 25 à \$1.50 par lb; chat sauvage, 30c à 40c; bête puante, 20c à 50c; loutre, \$6.00 à \$8.00.

ÉPICERIES.—Le commerce d'épicerie a été très calme pendant la huitaine; mais les commandes de la campagne sont plus nombreuses depuis les dernières chutes de neige. Une autre cause qui a aussi influé sur les affaires a été la difficulté avec laquelle se faisait l'expédition des marchandises; nos voies ferrées étant si surchargées de fret qu'elles ont refusé pendant toute une semaine d'ajouter à l'accumulation qui existait déjà dans les gares.

BOUTEILLES.—Bonne demande et extrêmement rare. On cote celles à bière, \$6.25 à \$6.50 par grosse.

BOUCHONS DE LIÈGE.—Demande régulière pour bouchons à bière de bonne qualité de 32½c à 37½c par grosse. Les bouchons à vin qualité supérieure sont en bonne demande de 80c à \$1.00, ceux de moyenne qualité sont de difficile plus difficile.

Ci-suivent les prix des bouchons sur la place de Marseille, à la date du 18 novembre :

BOUCHONS CATALOGNE.	
Surfius	de mille. 25 — 120 —
Fins assortis	" 9 — — —
modèles	" 10 — — —
Bordelais	" 25 — — —
mi-Bordelais	" 12 — — —
pointus	" 9 — — —
courts	" 7 50 — —
broches et dames jeannes	" 30 — — —
bondes	" 30 — — —
topotes et signettes	" 3 50 — —
Mi-fins assortis	" 3 50 — —
modèles	" — — — —
pointus	" 4 — — —
courts	" 2 50 — —
Litax en pl. de Sicile, 50 k.	" — — — —
" de Sardaigne.	" 45 — 55 —

CAFÉ.—Nous n'avons aucune opération importante à signaler. Les prix ont de nouveau subi une hausse assez marquée et les détenteurs sont fermes dans leurs demandes. On cote à la clôture, Rio ordinaire, 15c à 15½c; bon à choix 16 à 18c; St. Domingue, 17c; Costa-Rica, 17c; Jamaïque, 19c; Laguayra, 19c à 21c; Maracaibo, Ceylan, 22c; Java, 23c; Mocha, 35c.

Cette fête était calme sur place de New-York, les opérateurs ne voulant pas agir avant la réception des dépêches télégraphiques qui devaient les renseigner sur la situation du marché de Rio. Les placements comprennent 4208 sacs de Rio par E. Brown, 700 sacs par Heroine et 2200 sacs Singapore à prix non divulgués.

DROGUES ET PRODUITS CHIMIQUES.—Nous n'a-

rons rien de nouveau à signaler dans les drogues et les produits chimiques qui ont été extrêmement calmes pendant la semaine.

ÉRICES.—Le marché est complètement dépourvu de muscades et les petites quantités qui se trouvent en secondes mains sont fermement tenues à \$1 20 à \$1.30 par lb. Le poivre noir est en légère demande de 15½c à 16c. Le clous de girofle et le piment sont calmes. Nous n'avons aucun changement à signaler dans les autres épices qui sont fermement tenues aux prix cotés.

FRUITS.—Le marché se trouve assez bien approvisionné pour la demande locale, mais non pour l'exportation. La demande pendant la huitaine a été calme, mais se réveillera probablement à l'approche des fêtes. Nous n'avons rien de bien nouveau à signaler dans les cours obtenus aux dernières ventes publiques qui se continuent pour les transactions de gré à gré pour les raisins.

A New-York, les raisins sur couche sont tenus en hausse et la demande est par conséquent moins active. On a vendu 3000 boîtes par lots en grande partie à \$3.33. Le marché était mieux approvisionné de Corinthe depuis l'arrivée du M. E. Thayer de Céphalonie, et les cours ont reculé sensiblement. On rapportait le placement de 250 quarts sous voile à 5½c en or. Les amandes sont en hausse et la demande plus active. On cote les Languedoc 19c et Tanagone 17½c.

La Revue Maritime et Commerciale de Marseille du 18 novembre cote comme suit les amandes et les fruits secs.

consommation.	
Coques fines, dites princesses, 50 k.	85 — 90 —
mi-fines, dites à la dame	" 34 — 35 —
" dites du Languedoc	" 48 — 50 —
Molières	" 23 — 24 —
abrévées et manthevouses	" 28 — 30 —
dures	" 14 — 15 —
Cassées douces en sorte B <sup>re</sup> Prov.	" 80 — 85 —
" de Montagne.	" 72 — 75 —
amères	" 70 — 72 —

ÉTRANGÈRES.	
Alicante	" 72 — 73 —
Majorque et Irica	" 61 — 65 —
Pouillo et Sicile	" 72 — 74 —
Sicile et Sardaigne, amères	" 73 50 — —
Barbarie, douces	" 60 — — —
amères	" 52 — 53 —

FIGES : Naples, dites Agropoli, en corb. 32 — 34 —

RAISINS :	
Malaga muscat sur couche la C.	12 — 13 —
Denia muscat, en caisse	50 — 55 —
Corinthe de Lipari	70 — — —
" de Zante	55 — — —
NOSETTES de Sicile et de Naples.	62 — 63 —
NOIX de Grenoble	70 — — —

HUILES.—Nominales. Loup-marin, nouveau procédé 65c, blanche ordinaire 62½c, paille 57½c, de morue 52½, d'olives \$1.05 à \$1.20, de lin domestique, bouillie 77½c à 80c, crue 72½c à 75c.

MELASSE.—Cette douceur est complètement négligée.

Sous le titre "Commerce de Melasse" le Shipping & Commercial List de New-York publie un article dans son numéro du 6 courant qui sert à démontrer que nous devons accepter les rapports de la Havane avec beaucoup de réserve. Il appert qu'au commencement des saisons pendant lesquelles les opérations se font sur une grande échelle, les intéressés font courir le bruit que la récolte a manqué. Cette tactique a eu cette année de fâcheux résultats pour quelques opérateurs qui ont accepté ces rapports pour argent comptant, et à part de pertes sérieuses encourues par un grand nombre de maisons commerciales, d'autres ont été forcées

de suspendre leurs paiements par suite de pertes énormes. Heureusement qu'il y a les victimes de ces faux rapports ont été peu nombreuses, et nous espérons qu'en temps et lieu elles se souviendront du proverbe "à beau mentir qui vient de loin" et qu'ils iront puiser leurs informations ailleurs que dans les bulletins qui sont circulés par des personnes intéressées.

**PÉROLE**—Cette huile s'offre en plus fortes quantités, mais le commerce n'achète qu'un far de ses besoins journaliers. On cote en petits lots 37½ et en char 35e par gal'on.

**RIZ**—Ce grain commence à se faire rare et nous constatons une hausse de pleinement quinze centins par 100 lbs. Clôturant ferme avec tendance à la hausse à \$4.35 pour bon ordinaire à \$4.19 et \$4.50 pour les qualités de choix.

**SAL.**—Bonne demande régulière pour la consommation de 75e à 80e pour gros de Liverpool. Le fin est négligé, de même que celui de Gorderich.

La *Chronicle* de Québec dans sa revue annuelle du marché de sel constate que l'importation cette année a été de 17,206 tonneaux soit 172,030 sacs de moins que l'année dernière, et attribue la hausse qui s'est établie dans le mois de septembre à une demande venant de Halifax qui a pris 15,000 sacs, et réduisant les stocks en disponible à un point que le marché a pu être contrôlé par deux maisons.

**SUCRE**—La demande pour le sucre pour le commerce du détail a été assez active pendant la huitaine et nous constatons une hausse de 4e par lb, sur le raffiné écossais qui est fermement tenu à 9½ par livre pour brun blond. La provenance de nos raffinés est fermement tenue aux prix cotés.

A New-York la demande est active et les prix sont fermes. Les qualités désirables pour le commerce local sont recherchées mais les qualités inférieures sont de difficile. La raffinerie a opéré libéralement et a borné ses achats aux qualités supérieures. On cotait fait refining à good prime de 9½ à 9¾.

#### COMMERCE DE FRUITS VERTS A NEW YORK

Le commerce de fruits verts de l'Europe ou des régions tropicales n'a aucune importance relative en Canada si on le compare à celui qui se fait à New York. C'est à peine si quelques navires nous apportent directement quelques boîtes d'Oranges et de citrons. Ces fruits viennent généralement de Palerme et forment le complément des cargaisons de vins qui viennent du midi de l'Europe et sont généralement offerts à Québec pour le compte des commettants. La navigation à la vapeur qui est appelée à se substituer à la navigation plus lente des voiliers peut nous fournir l'occasion de développer sur un plus grand pied ce commerce qui n'existe que pendant quelques mois de l'année, mais qui, il faut en convenir, prend des développements rapides. Nos communications directes avec la Havane par le moyen d'une ligne de steamers réguliers dont le *Churrua* a été le pionnier, peut nous fournir l'occasion d'un développement plus grand et plus rapide. et la nécessité d'aller s'approvisionner sur les marchés de New York et de Boston diminuera à proportion du progrès que fera notre esprit d'entreprise dans cette branche de commerce.

Afin de faire et naître le développement que peut acquérir ce commerce, nous soumettons à nos lecteurs quelques statistiques que nous

tirons d'un journal américain et qu'il ne sera pas hors de propos d'étudier, d'autant plus, le lecteur voudra bien se souvenir, qu'il y a vingt ans ce commerce était encore dans son enfance aux Etats-Unis. Les statistiques des villes de Boston, Philadelphie et Baltimore, nous faisant défaut, nous nous occuperons aujourd'hui que du commerce qui se fait dans la seule ville de New York, le grand centre du commerce de fruits.

C'est pendant les derniers vingt ans, dit l'*American Grocer*, que s'est développé si rapidement le commerce de fruits verts. Nous comptons aujourd'hui douze maisons faisant le commerce d'importation, et vingt-et-une autres qui opèrent sur une grande échelle, soit comme expéditeurs, soit comme acheteurs. L'augmentation la plus sensible que nous ayons à constater a été dans l'importation des fruits de la Méditerranée, et l'année dernière une ligne de vapeurs a été établie entre l'Italie et New-York. L'établissement de cette ligne de vapeurs a eu d'heureux résultats, promet d'augmenter rapidement et paraît devoir remplacer les voiliers avant longtemps.

L'importation d'oranges et de citrons pendant 1870 comprenait 87 cargaisons de voiliers, avec 417,573 boîtes, et 19 cargaisons de steamer avec 25,600 boîtes, dont 118,572 d'oranges et 255,601 boîtes de citrons, soit 94,772,125 oranges et 93,252,750 citrons. La moyenne de la perte de détérioration était de 14-10-100 pour cent sur les oranges et de 9-9-100 pour cent sur les citrons. La moyenne des prix coûtants aux ports d'expédition est de \$1.99 par boîte pour les oranges et de \$2.49 pour les citrons.

Le commerce classe les oranges d'après leur excellence, comme suit: Messine, fruit de la Montagne, Palerme, Valence et Sorrente; et les citrons Messine, Palerme, Manton, Ma'aga.

Les importations des Indes Occidentales comprenaient 44 cargaisons par voiliers et 18,818 barils en steamers, principalement de la Havane, soit 13,615,650 oranges. Sur cette quantité la détérioration s'est montée à 8,028,450 ou 13.15.100 pour cent gâtées à bord.

La moyenne du prix dans les ports des Indes Occidentales était de \$4.75 par mille, et la moyenne du prix en gros à New York de \$7.00 par quart ou \$20 le mille.

L'importation des limons pendant l'année a été de 593 quarts; augmentation sur l'année précédente 92 quarts. Perte par détérioration 15 pour cent.

Quatre-vingt-quatre voiliers ont été engagés dans l'importation des ananas, et en y comprenant l'importation par steamers, la quantité s'élève à 3,945,807 ananas. La perte par détérioration à bord s'est élevée à 1,270,205, soit 32 19.100 pour cent. La moyenne du prix coûtant aux ports d'embarquement était de 40c. par douzaine, ou de \$33.33 par mille, et la moyenne du prix en gros à New York \$120 par mille. Une grande partie des ananas qui arrivent à New York est achetée par les fabricants de conserves. On cite deux maisons qui en fabriquent 500,000 par année en conserves.

L'importation de bananes venant de Barroon, comprend 72 cargaisons contenant 223,200 branches, dont 18,330 branches en mauvais ordre, et 54,772 branches gâtées pendant le voyage; la détérioration étant égale à 26.55.100 pour cent de perte. Les recettes de l'Amérique centrale et méridionale se montaient à 43,720 branches, soit une diminution de 19,352 sur l'année précédente.

Les importations de cocos comprenaient 162

cargaisons ou 4,805,551 cocos venant de Barroon, Jamaïque et de l'Amérique centrale et méridionale.

#### INSPECTION DE POISSON, HUILES, ETC.

Nous soumettons aujourd'hui à nos lecteurs le projet de loi soumis au parlement à la dernière session pour l'inspection du poisson, huiles etc. Ce bill tel que rédigé serait acceptable à la condition que l'inspection fût obligatoire. Nous n'avons pas besoin de loi qui ne serait qu'une lettre morte comme le serait celle-ci, si l'inspection est facultative. L'obligation de l'inspection sera la condition *sine qua non* de l'efficacité de la loi, et on ne constatera aucune amélioration, à l'état actuel des choses hormi que la loi soit précise sur ce point.

#### Disposition spéciales concernant l'inspection du poisson et de l'huile de poisson.

Tout inspecteur sera tenu de se pourvoir de fers à étamper, pour étamper les barils, caisses et boîtes, qu'il pourra inspecter conformément au présent acte; et il sera du devoir de chaque inspecteur de voir à ce que tous ses assistants soient pourvus des mêmes instruments.

L'inspection, le choix, la classification, le pesage, l'encaquement et l'étampage du poisson ou de l'huile, se feront en la présence immédiate et sous la vue d'un inspecteur ou assistant-inspecteur; et tout inspecteur ou assistant-inspecteur qui étampera une caisse, un baril, une tinette ou une boîte, ou émettra son étampe ou certificat officiel pour toute espèce de poissons ou d'huiles, mentionnés dans le présent acte, dont le contenu ou le volume n'a pas été par lui inspecté selon le vrai sens et la véritable intention du présent acte, —et tout inspecteur ou assistant-inspecteur qui permettra que cette inspection ait lieu de toute autre manière qu'en sa présence immédiate et sous sa vue, ou qui prêtera ses fers à étamper ou qui permettra qu'on les enlève et qu'on s'en serve, ou qu'on les enlève pour s'en servir, en violation du présent acte, sera passible d'une amende n'excédant pas quarante piastres pour chaque offense, et il sera immédiatement démis de ses fonctions.

Il sera du devoir de l'inspecteur ou assistant-inspecteur de veiller à ce que toute espèce de poisson tranché, entier, saumuré ou salé, qui doit être encaqué ou mis en baril et soumis à son inspection, soit bien couvert de sel ou de saumure en premier lieu, exempt de mauvais odeur et de rouille, non brûlé de sel, et exempt d'huile ou de tout dommage que ce soit; et tout poisson ou huile destiné au marché ou à l'exportation et étampé comme inspecté et marchand, sera bien et convenablement encaqué dans des boîtes ou barils bien étanches qui seront construits des matériaux et de manière qui suivent:

Les tierçons, barils et demi-barils seront faits de douves saines et bien conditionnées, fendues ou sciées, et sans sève, mais ne seront jamais de pèche, et les fonds seront de bois dur, pin ou épinette rouge, sans sève, et aplani à l'extérieur, et devront avoir au moins trois quarts de pouce d'épaisseur; les douves auront cinq-huitièmes de pouce d'épaisseur. Les douves des barils à saumon et à maquereau, auront vingt-huit pouces de longueur, et les fonds auront dix-sept pouces entre les jables. Les douves des barils à hareng, auront vingt-sept pouces de longueur, et les fonds auront seize pouces entre les jables. La douve de bono de tous les vaisseaux sera en bois dur, et toutes les futailles seront cerclées sur un tiers de toute leur longueur, à partir de chaque jable, avec de bons cercles sains de pas moins d'un pouce de largeur à la plus large extrémité pour tous tierçons et barils, et qui ne devront jamais être faits d'aune. Les fabricants de tierçons, barils and demi-barils, étamperont les initiales de leurs noms de baptême et leur nom de famille en entier, sur les douves de bono ou tout près, sous peine d'une amende de cinquante centins pour chaque colis qui ne sera pas ainsi étampé.

Tout poisson saumuré, préparé pour le marché ou l'exportation, et toutes huiles de poisson, langues et nous de morue seront inspectés, pesés, ou jaugés et étampés conformément au présent acte; et toute morue verte, en boîtes, en paquets ou en grouier, sera inspectée et assortie, et un certificat d'inspection pour cette morue, en énonçant la qualité et quantité ainsi inspectée et expédiée à bord d'un navire, sera accordé par l'inspecteur ou assistant-inspecteur.

Les différentes espèces de poisson et d'huiles devant être inspectées en vertu du présent acte,

seront estampées d'après les dénominations suivantes, respectivement :

1. Le saumon, pour être estampé "No. 1," devra se composer de l'espèce la plus grande, la meilleure et la plus grasse, être bien fendu, le sang en étant bien étanché avant de le saler, bien préparé, dans la meilleure condition et, sous tous rapports, exempt de tache, rouille ou dommage d'aucun genre.

Pour être estampé "No. 2," il devra comprendre la meilleure qualité de saumon qui reste après le choix de la première qualité, et il devra être bon, sain, bien fendu et préparé, dans la meilleure condition, et sous tous rapports, exempt de tache, rouille ou dommage de tout genre.

Pour être estampé "No. 3," il devra comprendre le saumon qui reste après le choix des deux premières qualités; il devra être bon, sain, et, sous tous rapports, exempt de tache, rouille ou dommage de tout genre.

2. Le maquereau, pour être estampé "No. 1," devra se composer du maquereau de la meilleure qualité et le plus gras; il devra être bien fendu, le sang en étant bien étanché avant d'être salé, bien préparé, dans la meilleure condition, et exempt de tache, rouille ou dommage de tout genre, et il devra mesurer pas moins de quatorze pouces de l'extrémité de la tête à la fourche de la queue.

Pour être estampé "No. 2," il devra comprendre le maquereau de la meilleure qualité qui reste après le choix de la première qualité; il sera bien fendu et lavé, bien préparé et, sous tous rapports, exempt de tache, rouille ou dommage de tout genre, et devra mesurer pas moins de douze pouces de l'extrémité de la tête à la fourche de la queue.

Pour être estampé "No. 3," il devra se composer de maquereau sain de bonne qualité, être bien préparé et exempt de tache, rouille ou dommage de tout genre, et mesurer onze pouces et plus de l'extrémité de la tête à la fourche de la queue.

Tout maquereau de moins de onze pouces de long, sain de bonne qualité, et exempt de tache, rouille ou dommage de tout genre, sera estampé du mot "small" au lieu d'un numéro.

Tout maquereau court, brûlé du soleil ou décoloré, de toutes classes et n'étant pas d'ailleurs défectueux, sera estampé "No. 4."

3. Les harengs et gaspereaux, pour être estampés No. 1, devront se composer du poisson de la plus grande dimension et de la meilleure espèce.

Pour être estampés No. 2, ils comprendront le hareng de la meilleure espèce restant après le choix de la première qualité.

Tout hareng n'ayant pas la grosseur voulue, sera estampé "No. 3" et du mot "small" en sus des autres marques.

Tout hareng fendu sera estampé du mot "split" en sus de toutes autres marques.

Tout hareng vidé par les ouïes sera estampé du mot "gibbed" en sus de toutes les autres marques.

Tout hareng ni vidé par les ouïes ni fendu, sera estampé du mot "round" en sus de toutes autres marques.

Tout hareng de printemps sera estampé du mot "spring" en sus de toutes autres marques.

Le poisson ci-dessus sera bien nettoyé et préparé, et, sous tous rapports, exempt de rouille, tache ou dommage de toute nature.

4. Le hareng fumé, pour être estampé "No. 1," comprendra le poisson de la meilleure qualité et le plus gras; celui devant être estampé "No. 2," se composera du poisson le plus maigre, le plus petit et le plus inférieur. Ces deux qualités de poisson seront bien fumées, exemptes de taches et ni brûlées ni grillées; et nul hareng rouge ou fumé ne sera estampé à moins qu'il ne soit bien et suffisamment préparé, et soigneusement paqué dans les barils ou demi-barils étanchés et solides; et s'il est paqué dans des tinettes ou boîtes, ces dernières devront être faites de planches bien conditionnées, les cotés, le dessus et le dessous n'ayant pas moins d'un demi pouce d'épaisseur et les extrémités au moins trois quarts de pouce d'épaisseur; et l'intérieur de chaque boîte devra avoir dix-huit pouces de long, neuf pouces de large, et huit pouces de profondeur; elle devra être bien clouée et les couvercles en seront aplatis;

Le hareng taché, brûlé, grillé et mal-fumé sera considéré comme rebut "refused," et il pourra être estampé comme tel sans autre dénomination.

5. La truite de mer, pour être estampée "No. 1" se composera du poisson le plus gros, le plus gras et de la meilleure qualité, étant bien fendu, et, sous tous rapports, exempt de tache, rouille ou dommage de toute nature.

Celle qui sera estampée "No. 2" se composera de la truite de meilleure qualité qui reste après

le choix de la première qualité, et devra se composer de poisson sain exempt de tache ou de rouille ou dommage de toute nature.

6. La truite des lacs et la truite saumonée, pour être estampées "No. 1 Lako" se composeront du poisson le plus gros et le plus gras, exempt de tache, rouille ou dommage de toute nature.

Pour être estampé "No. 2 Lako" l'on prendra le poisson de la meilleure qualité ensuite, exempt de tache, rouille ou dommage de toute nature.

7. Le poisson blanc, pour être estampé "No. 1," se composera du poisson le plus gros et le plus gras, préparé en bonne condition et, sous tous rapports, exempt de tache, rouille ou dommage de toute nature.

Le "No. 2" se composera du poisson qui reste après le choix de la première qualité et sera exempt de tache, rouille, ou dommage de toute nature.

8. La morue, la lingue, la merluque, l'aigrofin (*haddock*), et le merlan en paquets et en grenier, pour être classés "Merchantable large," comprendront le poisson le plus gros, le meilleur et le plus gras, bien fendu et nettoyé, bien préparé, dans la meilleure condition, et, sous tous rapports, exempt de tache, non brûlé de sel ou non endommagé, et devant mesurer au moins vingt-quatre pouces de long; la morue marchande "merchantable" comprendra la meilleure espèce qui reste après le premier choix, et devra être bien fendu et lavée, bien préparée et, sous tous rapports, exempt de tache, non brûlée de sel ou non endommagée. Tout ce qui reste après pourra être classé comme "West India."

La morue verte en grenier, pour être classée "Large No. 1" se composera de morue de la meilleure qualité et la plus grasse, bien préparée, dans la meilleure condition, et, sous tous rapports, exempt de tache, non brûlée de sel, ou non endommagée, et devra mesurer au moins vingt-quatre pouces jusqu'à la fourche de la queue.

Celle qui reste après le choix de la première qualité, pour être classée comme "Medium," devra être saine, bien préparée en exempt de tache, non brûlée de sel ou non endommagée, et devra mesurer au moins vingt pouces jusqu'à la fourche de la queue.

La morue verte en barils, avec ou sans saumure, pour être classée "No. 1," devra se composer du poisson de la meilleure qualité et la plus gras, bien fendu et nettoyé, bien préparé, en très bonne condition, et, sous rapports, exempt de tache, non brûlé de sel, et exempt de rouille ou dommage de toute nature, et il devra mesurer au moins quinze pouces jusqu'à la fourche de la queue.

Le poisson qui reste après le choix de la première qualité, pour être classé "No. 2," devra être sain, bien préparé, et exempt de tache, non brûlé de sel, et exempt de rouille ou dommage de toute nature.

Toutes autres espèces de poisson non énumérées dans la présente section et appartenant à des dénominations spécifiées par le présent acte, telles que lingue, merluque, aigrofin, merlan, barbu, flétan, alose, achigan, anguilles, langues de morue et notes de morue, en tinettes ou barils, seront estampées comme telles et devront être saines et bien préparées, non tachées, non brûlées de sel, et exemptes de rouille ou dommage de toute nature.

10. Le petit poisson ordinairement encaqué entier avec du sel sec ou de la saumure, sera placé dans de bonnes tinettes, des dimensions et matériaux prescrits par le présent acte pour l'encaquage du poisson fendu saumuré, et il devra être encaqué serré, du champ dans la tinette et convenablement salé avec du gros sel sec et sain, et les tinettes seront comblées de poisson et de sel, et il ne sera pas mis plus de sel avec le poisson qu'il n'est nécessaire pour le conserver; et les tinettes contenant ce poisson entier seront estampées de la dénomination du poisson, et seront désignées tel que proscrié par le présent acte relativement aux qualités etc., de tous autres poissons saumurés.

11. Tout poisson rouillé ou sur, quelle qu'en soit l'espèce ou classe, sera estampé du mot "rusty" ou "sour" en sus des autres marques.

12. Nul poisson gâté ou taché, ou poisson mutilé dans le but de cacher les marques et le fait qu'il a été pris illégalement, ou qui ne peut être mesuré, ne sera inspecté; et il sera du devoir de tout inspecteur ou assistant-inspecteur de saisir, et de tout magistrat de confisquer au bénéfice de Sa Majesté tout poisson trouvé ou offert en vente qui aurait été tué ou pris en temps prohibé, ou par des moyens illégaux, et tout poisson en aucun temps offert en vente ou en échange, ou que l'on cherchera à exporter dans une condition malsaine.

13. Le poisson saumuré pouvant être préparé en grenier, s'il n'est pas ainsi inspecté et certifié,

et ensuite encaqué dans des barils, sera estampé du mot "Bulk" en sus des autres marques.

14. Chaque baril ou caque ou tinette de poisson contiendra du poisson de la même qualité ou des parties de la même espèce et qualité, convenablement encaqué par rangs séparés, et sur chaque rang de poisson ainsi encaqué une quantité suffisante de sel sain, net et exempt de chaux, sera régulièrement placée, et ainsi dans la même proportion pour tous autres vaisseaux, à la discrétion de l'inspecteur ou assistant-inspecteur; et après que le vaisseau aura été convenablement encaqué et foncé, il sera rempli de bonne saumure, suffisamment forte pour faire flotter un poisson de l'espèce ainsi encaquée.

15. S'il appert à l'inspecteur ou à l'assistant-inspecteur qu'une partie du poisson par lui inspecté est en bon état, et qu'une partie est en mauvais état, il les séparera l'une de l'autre, encaquera de nouveau le poisson en bon état, et l'estimera d'après sa qualité; et la portion que l'inspecteur ne jugera point capable de se conserver, il la condamnera comme mauvaise, et il estampera le mot "refused" en sus des autres marques.

16. Si quelque accident rendait nécessaire d'encaquer de nouveau le poisson inspecté, la chose sera dans tous les cas faite par l'entremise et en la présence d'un inspecteur ou assistant-inspecteur; et quiconque entreprendra d'encaquer de nouveau ou estimer ce poisson sera passible d'une amende de pas plus de vingt piastres pour chaque contravention.

17. Lorsque du poisson estampé par un inspecteur n'aura pas la quantité ou qualité indiquée par la marque, ou lorsque, à quelque égard que ce soit, les exigences du présent acte n'auront pas été remplies, l'inspecteur pourra le faire ré-inspecter; et s'il appert que la défeciosité provient de la condition du poisson ou de la mauvaise qualité du vaisseau, ou du fait que le poisson a été mal encaqué ou saumuré lors de l'inspection, il pourra recouvrer les frais et dépenses nécessités par les frais de la ré-inspection de l'assistant qui l'a estampé.

18. Le poisson saumuré, régulièrement inspecté, encaqué et estampé, et les huiles inspectées et estampées, en vertu du présent acte, dans toute localité des provinces de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick, Québec ou Ontario, ne sera pas assujéti à la ré-inspection dans la Puissance, sauf seulement dans les cas ci-haut prévus par le présent acte.

19. Chaque tierçon sera de trois cents livres et chaque demi-tierçon de cent-cinquante livres; chaque baril sera de deux cents livres, et chaque demi-baril de cent livres; chaque quintal sera de cent livres; chaque *Drift* équivaudra à deux cents livres; et chaque boîte de harengs contiendra vingt-cinq livres livres. Dans chacun des cas ci-haut le poids sera encaqué, indépendamment du sel et de la saumure, au poids avoir-dupoids.

20. Sur chaque tête ou fond de baril de poisson sau muré ou salé sec, ainsi que sur toute boîte de poisson, après qu'il aura été inspecté, assorti, classé, pesé et encaqué conformément au présent acte, seront estampés, en caractères lisibles, la description du poisson, le poids et la qualité contenus dans le vaisseau, les initiales du nom de baptême et le nom de famille en entier de l'inspecteur ou assistant-inspecteur par qui le poisson a été inspecté, et le mois et l'année de l'inspection.

Le bureau d'examineurs des inspecteurs de poisson et d'huile de poisson établira et conservera l'étalon des huiles de poisson dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario, respectivement; et elles seront classifiées, d'après l'étalon, comme suit:—

1. L'huile de baloine sera exempte d'adultération de toute espèce, et sera estampée comme telle dans la classe, selon la qualité, fixée par l'étalon: si c'est No. 1, "Pale," si c'est le No. 2, "Straw," si c'est le No. 3, "Brown";

2. L'huile de loup-marin ou phoque sera exempte d'adultération de toute espèce, et sera estampée comme telle, selon la qualité établie par l'étalon: si c'est le No. 1, "Strictly Pale," si c'est le No. 2, "Pale," si c'est le No. 3, "Straw," si c'est le No. 4, "Brown," si c'est le No. 5, "Dark Brown."

3. L'huile de marsouin sera exempte d'adultération de toute espèce, et sera estampée comme telle, selon la qualité établie par l'étalon: si c'est le No. 1, "Pale," si c'est le No. 2, "Straw," si c'est le No. 3, "Brown,"

4. L'huile de morue sera exempte d'adultération, et estampée comme telle.

5. L'huile de harengs et toutes autres huiles de poisson seront estampées comme telles.

6. L'inspecteur ou assistant-inspecteur déter-

minera la jauge de chaque vaisseau, et son déficit, et les marquera sur le vaisseau; et les barils seront en bon ordre et condition, seins et étanches, et s'il se trouve des vaisseaux contenant de l'eau ou autre adulation elle en sera soustraite par l'inspecteur ou l'assistant-inspecteur.

7. Les vaisseaux contenant des huiles de poisson seront estampés de la qualité, du mois et de l'année de l'inspection, des initiales du nom de baptême et du nom de famille en entier de l'inspecteur, ainsi que du lieu de l'inspection, et de mots "New-Valle - France," "Nouveau - Brunswick," "Québec" ou "Ontario" (selon le cas);

8. Les mots "huiles de poisson" usités dans le présent acte, comprendront l'huile de baleine, de loup-marin ou phoque, de marsouin, de morue, de harong, d'esturgeon, siskawitz, et toutes autres espèces d'huile provenant des poissons et animaux vivant dans la mer.

Tout inspecteur ou assistant-inspecteur qui inspectera ou estampera un baril ou une caisse de poisson saumuré en grenier, ou de l'huile de poisson, conformément aux dispositions du présent acte, aura droit aux honoraires fixés par la loi qui lui seront payés par le propriétaire primitif ou par la personne qui l'aura employé en premier lieu.

## Le Négociant Canadien

MONTRÉAL, JEUDI 14 DÉCEMBRE 1871.

### LA CONVENTION DE ST. LOUIS.

La convention de St. Louis dont nous avons parlé dans notre dernier numéro s'est réunie au jour dit.

Les délégués canadiens ont été admis de plein droit et un comité de huit a été chargé de conférer avec eux sur les relations commerciales du Canada et des Etats-Unis.

Le rapport du comité exécutif s'étendait longuement sur cette question.

Voici en résumé les propositions soumises aux délégués de la Puissance.

1. L'introduction des produits manufacturés des Etats-Unis dans le Canada en franchise, et réciproquement pour les produits canadiens.

2. L'adoption de lois uniformes par les deux pays pour l'imposition des droits tant sur les importations que sur les productions, le placement des sommes perçues dans un trésor commun et son partage entre les deux gouvernements au prorata de la population, ou sur quelque autre base aussi juste.

3. L'admission des navires construits en Canada au privilège de l'enregistrement, du commerce tant océanique que cotier.

4. L'agrandissement et l'amélioration par la Puissance de la navigation du St. Laurent, et sa co-opération à la construction de toute grande ligne de chemin de fer internationale; et l'admission des citoyens américains à une égale jouissance et usage de ces travaux, les Etats-Unis et les divers Etats particuliers devront octroyer aux Canadiens la jouissance et usage de leurs travaux du même genre.

Le conseil estime qu'au taux d'augmentation de la dette en Canada et de la réduction de celle des Etats-Unis, elles seront bientôt égales par tête de la population et que les taxes tant intérieures qu'extérieures finiront bientôt par égaliser.

Le traité de Washington est regardé avec faveur, en tant qu'il fait disparaître toutes les causes d'irritation et les différences politiques entre les deux pays.

Comme on voit c'est exactement la proposition d'union douanière que nous avons prévue.

L'hon. John Young, dans un large et magni-

fique discours, démontra les avantages qui résulteraient pour les deux pays d'une entente cordiale et de relations intimement libres entre eux, leur position géographique en fait une nécessité.

Il fit voir aussi le besoin qu'ils ont l'un de l'autre et qu'il est de leur avantage mutuel de tout faire pour abaisser le prix du transport et d'augmenter sa rapidité.

Cette année 122,000,000 de minots de grains ont été expédiés de cinq ports des grands lacs. Or, il eût été possible de diminuer de six centins par minot le prix du transport et de six jours sa durée sur les marchés européens.

Les travaux exécutés pour accommoder cet énorme trafic, tels que le canal Erié et le canal Welland, sont totalement insuffisants. Dans les prochaines trente années, les nécessités du commerce augmenteront dans une plus grande proportion que par le passé, et ce n'est pas trop de l'énergie et des forces des deux peuples pour y pourvoir.

Le président ayant fait remarquer qu'une telle coalition est impossible dans la position politique actuelle du Canada, M. Young dit que personnellement il était opposé à l'annexion et en faveur de l'indépendance, qui permettrait au Canada de ne consulter que ses intérêts dans la discussion de ses relations avec les autres peuples.

M. Rimmer se déclara opposé à l'union douanière parce qu'elle entraînerait l'annexion dont le peuple canadien ne veut pas. Il se prononce pour un traité de réciprocité semblable à celui qui fut aboli en 1865.

M. White suggéra qu'il vaudrait mieux ne se lier à aucun projet particulier, mais de se borner à recommander aux deux gouvernements de nommer des commissaires chargés d'élaborer un projet.

Samedi, le comité spécial de la Chambre de Commerce Nationale des Etats-Unis a présenté son rapport au sujet de la réciprocité commerciale avec le Canada.

Il recommande de s'adresser au Congrès pour la nomination d'une commission, qui devra s'aboucher avec des commissaires que le gouvernement du Canada nommerait, afin de s'entendre sur la base d'un traité entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, lequel décréterait:

1o. L'introduction en franchise de tous les articles de manufacture et des produits du Canada aux Etats-Unis et vice versa.

2o. L'adoption de lois uniformes pour les deux pays pour l'imposition des droits d'importation et pour la taxation intérieure, le montant collecté devant être placé dans un trésor commun et divisé entre les deux gouvernements d'une manière équitable.

3o. L'admission des vaisseaux canadiens sur les registres américains et à tous les privilèges du commerce des côtes et à l'étranger.

4o. L'agrandissement par la Puissance de ses canaux et l'amélioration de la navigation du St. Laurent, outre l'aide qu'elle devra accorder pour la construction d'un grand chemin de fer international; les Américains devant avoir les mêmes droits que les Canadiens, et ceux-ci, les mêmes droits que les Américains à des ouvrages semblables dans les Etats-Unis.

Le rapport a reçu l'approbation unanime de la Convention.

M. Howland, un des délégués canadiens, déclara que la réciprocité sur les bases recommandées par le rapport était tout à fait inacceptable aux Canadiens, parce qu'elle entraînerait la rupture des liens qui les unissent à la mère-patrie et qu'elle donnerait au gouvernement de Washington droit à l'administration du fief du Canada.

Les délégués du Canada, en renant à la convention, espéraient obtenir un traité de réciprocité sur des bases qui dédommageraient le peuple de la Puissance des clauses du traité de

Washington relatives aux canaux et aux pêcheries. Il regrette de dire que leur espoir a été trompé.

### LES RICHESSES NATURELLES DU CANADA.

L'Université-Laval a établi cette année des cours publics d'économie politique, de sciences appliquées, etc., etc. Ces cours sont confiés à MM. les professeurs Paquet et Hamel, Langelier et Hubert LaRue. Nous ne nous occuperons pas maintenant du premier, parce que les questions économiques sont traitées au point de vue purement spéculatif. Il n'en est pas de même pour le second. M. LaRue s'est évertué à faire connaître les ressources de notre pays, les moyens les plus propres à les développer, et l'immense parti que nous en pouvons tirer.

M. LaRue est un des hommes les plus savants de ce pays. Il a contribué pour sa large part à la découverte des propriétés du sable magnétique; il a inventé une machine pour le séparer des matières étrangères; il a éprouvé le procédé Viger pour transformer directement le sable en acier. Nous pouvons dire en un mot qu'il est l'homme le mieux en état de nous renseigner sur ces matières.

Croyant qu'on ne pouvait donner trop de publicité aux renseignements qu'il fournit dans son cours, nous avons obtenu un résumé exact de deux conférences où il traite les questions suivantes:—

#### DIVERSES MÉTHODES POUR LA FABRICATION DE L'ACIER.—PROCÉDÉ-VIGER.—LES SABLES MAGNÉTIQUES DU CANADA.

On donne le nom d'acier à une combinaison de charbon et de fer, dans laquelle la proportion de charbon ne dépasse pas un centième.

La différence qui existe entre la fonte, l'acier et le fer est la suivante: la fonte contient plus de charbon que l'acier; l'acier plus que le fer qui n'en doit pas contenir du tout; mais le fer du commerce en contient toujours une petite proportion. A part le charbon, l'acier contient encore des traces de quelques autres éléments.

On connaît aujourd'hui cinq variétés principales d'acier:

1. Acier naturel; 2. Acier puddlé; 3. Acier de cémentation; 4. Acier fondu; 5. Acier Bessemer.

Les deux premières espèces sont obtenues à l'aide de la fonte que l'on soumet à certains procédés d'affinage qui ont l'effet de lui faire perdre une certaine quantité de charbon et de la ramener à l'état d'acier. Dans le procédé de cémentation, au contraire, on soumet le fer métallique à la carburation. Pour cela, on chauffe le fer avec du charbon, et le fer, en se combinant avec une certaine quantité de ce charbon, passe peu-à-peu à l'état d'acier.

Ces trois espèces d'acier ont un défaut commun: le manque d'homogénéité, c'est à dire que le fer et le charbon ne sont pas en égale proportion dans toute l'épaisseur des lopins et des barres. Pour obtenir un acier homogène, on soumet à la fusion l'une ou l'autre de ces trois espèces d'acier, mais surtout l'acier de cémentation. Cette fusion se fait dans des creusets réfractaires, et l'acier ainsi obtenu porte le nom d'acier fondu, *cast steel*.

Avec le procédé Bessemer on opère de la manière suivante.

La fonte en fusion (au sortir du haut-fourneau ou d'un cubilot) est reçue dans une grande cornue qui porte le nom de *converter*, *convertisseur*. Des tuyères sont adaptées à la base de ce

convertisseur, et par ces tuyères, des soufflets mûs par des machines puissantes, lancent au milieu de la fonte liquide une masse d'air froid. Alors on assiste à un spectacle grandiose.

L'oxygène de l'air brûle l'excès de charbon de la fonte, et fait passer cette dernière à l'état d'acier. L'opération dure environ un quart d'heure, vingt minutes; et au bout de ce temps, cinq, six et jusqu'à dix tonnes de fonte ont été converties en autant d'acier. (Observations sur le procédé, son importance, valeur du produit obtenu; rails de chemins de fer).

Le Professeur entre ensuite dans de longs détails sur un grand nombre de procédés modernes: méthode de Chenot, procédé de Smith, Martin, Leckie, etc.

#### PROCÉDÉ VIGER.

Tous les procédés mis en usage pour la fabrication de l'acier peuvent se diviser en deux catégories: 1<sup>o</sup> procédés indirects; 2<sup>o</sup> procédés directs.

Dans les procédés indirects, on part de la fonte ou du fer que l'on amène à l'état d'acier. De tous ces procédés, le plus indirect est bien certainement le procédé de cémentation. En effet, on commence par amener la fonte à l'état de fer; ensuite on recarburise ce fer pour le convertir en acier: c'est ce qu'on peut appeler: prendre un chemin d'écolier.

Pourquoi ne pas, par une seule et unique fusion, faire passer le minerai lui-même à l'état d'acier? En d'autres termes, pourquoi ne pas, d'un seul coup, réduire le minerai, et combiner avec le fer, en même temps, juste assez de charbon pour obtenir l'acier? Tel est le problème qu'un grand nombre de chimistes et d'industriels ont essayé de résoudre depuis quelques années. Mais de tous ces procédés, le plus direct est certainement celui de Viger.

Voici, en peu de mots, les détails de ce procédé.

Du minerai pur est intimement mélangé avec environ 22½ par cent de poussière de charbon de bois, le tout additionné d'une quantité mesurée de goudron de bois pour faciliter l'agglutination du minerai et du charbon. Ce mélange est ensuite façonné en briques. (Le professeur exhibe une de ces briques). Dans les usines établies sur une grande échelle, ces briques seront comprimées à l'aide d'une presse hydraulique, afin d'en diminuer autant que possible le volume. Ces briques sont ensuite déposées sur la sole d'un four à puddler, ou mieux d'un fourneau-Siemens. Le fond de ce fourneau est garni avec du sable partiellement fondu avant l'introduction des briques et glacé. Les briques sont reconvertes de verre cassé.

La chaleur du fourneau commence par fondre le verre, qui, à l'état liquide, flotte au-dessus des briques, et empêche le contact de l'air. Le minerai se réduit au contact du charbon avec lequel il est mélangé, et tout en se réduisant, absorbe juste la quantité de charbon nécessaire pour faire passer le métal à l'état d'acier. Les choses se passent absolument comme dans un creuset, et avec une telle précision, que pour peu qu'on varie les proportions de charbon et de minerai, on obtient des produits différents.

(Le professeur exhibe plusieurs de ces produits obtenus en sa présence, à New-Ringgold, Pennsylvanie, et aussi une barre d'acier de six pieds de long obtenu par le procédé Viger. Puis il établit une comparaison entre ce procédé et les autres procédés directs inventés jusqu'à ce jour.)

Deux conditions sont essentielles et d'absolu

nécessité pour la réussite du procédé: 1. un minerai pur et toujours uniforme; 2. l'absence du contact de l'air durant la fusion.

#### MINÉRAIS D'OXYDE MAGNÉTIQUE DU CANADA.

Le seul minerai de fer que l'on puisse obtenir à l'état de pureté parfaite aujourd'hui, est l'oxyde magnétique: c'est le seul qui soit susceptible d'un nettoyage complet; ce nettoyage s'exécute au moyen de machines aimantées ou électro-magnétiques.

De nombreux brevets d'invention ont été pris depuis quelques années pour des machines à nettoyer; mais toutes ont un grave défaut, ce sont des machines électro-magnétiques qui exigent des piles galvaniques, des fils isolateurs, etc., toutes choses dispendieuses, qui réclament beaucoup de soin, d'attention; enfin, ce sont des machines trop compliquées pour être de quelque utilité dans la pratique.

Le professeur donne en peu de mots, la description de l'appareil qu'il a inventé. Cet appareil est garni d'aimants; et une fois monté et régularisé, il exécute son travail avec une aisance, une précision, une régularité qui ne laissent rien à désirer. Pas de frottements, à peine d'usure. Un de ces appareils a nettoyé un millier de tonneaux de minerai magnétique à Long-Island, New-York, et l'appareil fonctionne aussi bien aujourd'hui qu'au premier jour. Il n'a exigé durant l'année écoulée aucune réparation d'aucun genre. Un enfant de dix ans peut mettre en mouvement une de ces machines.

Quelque soit le degré d'impureté du minerai, l'appareil du Dr. LaRue l'amène invariablement au même degré de pureté, savoir, cent pour cent. Des expériences nombreuses ont été faites avec du minerai contenant 75, 80, 90, et même 95 pour cent d'impuretés, et le résultat, quant au degré de pureté est toujours le même. La seule différence est que le rendement est d'autant plus grand que le minerai est plus pur.

Ayant donc l'appareil pour nettoyer le minerai, voyons si nous avons, en Canada, ce minerai en abondance. Il y a environ douze dépôts de minerai magnétique entre les mains d'autant de compagnies différentes. Ces dépôts sont les suivants: Portneuf, Champlain, Mille-Vaches, Betsiamits, deux aux Sept-Iles, deux à Moisie, Saint-Jean (Mingan), Pointe-aux-Esquimaux, Natashquanon, Kegashka. Ils sont loin d'avoir la même valeur: les deux plus considérables sont ceux de Natashquanon et de Saint-Jean. D'après les rapports que j'en ai eus, il y a sur ces deux dépôts seuls, des millions de tonneaux du précieux minerai. La teneur moyenne de ce minerai varie; mais en le mettant à 20 pour cent en moyenne, on peut le purifier (sur les lieux) et le transporter à Québec pour une somme qui ne doit pas aller au-delà de sept à huit piastres, suivant la distance. Or la teneur moyenne en fer des minerais anglais (grillés) et prêts à être mis dans les hauts fourneaux est de 40 pour cent, et le prix de revient moyen de ce minerai est de \$6 le tonneau. La teneur moyenne en fer des minerais français (lavés) est de 36 pour cent; prix de revient \$5, rendus à l'usine. La teneur du minerai magnétique du Canada purifié par la machine aimantée est de 72 pour cent; prix de revient disons \$8. Il faut tenir compte ensuite de la valeur des produits obtenus avec ces divers minerais: les minerais anglais et français étant de qualité très inférieure, tandis que le minerai magnétique du Canada est le meilleur qui soit au monde. Ainsi donc, il n'y a nullement lieu de craindre que nos minerais magnétiques s'épuisent de sitôt.

Quant aux facilités de chargement, de transport, etc., elles sont incomparables.

Un autre point à considérer est le charbon.

Pour obtenir un bon produit avec notre oxyde magnétique, il faut un charbon de première qualité. Fondu avec de la houille ou même du coke, le produit serait détérioré. Ce qu'il faut dans le traitement d'un minerai de cette qualité, c'est le charbon de bois; et pas d'autre. Or, si la province de Québec n'a pas de houille, Dieu merci! elle peut d'ici à de longues années compter sur le charbon de bois.

Ce charbon de bois, en pleine forêt, à Clifton, N.-Y., coûtait il y a deux ans, lors d'une visite du professeur à cet établissement, 10 centus le minot; à Moisie, il ne coûte que cinq centus. A Québec, on peut manufacturer, le charbon de bois, pour le procédé Viger, à aussi bas prix qu'en pleine forêt. Nous avons à notre disposition les déchets provenant de nos immenses scieries, et nous finirons probablement par le manufacturer avec le bran de scie. Ce bran de scie distillé à l'aide d'appareils spéciaux, fournira à part le charbon et le goudron le bois nécessaire aux opérations de l'usine, de l'acide acétique et de l'esprit de bois.

La conversion de l'acide acétique en acétate de chaux sera des plus économiques, grâce à la chaux de Beauport; et pour la distillation de cet acétate de chaux nous avons l'acide sulfurique à notre porte à la manufacture de Lévis.

#### L'AMÉLIORATION DE LA NAVIGATION.

(Les documents suivants devaient paraître dans notre dernier numéro. Ils ont été omis par erreur.)

Au Rédacteur du *Négociant Canadien*.

MONSIEUR,—Des copies des pièces qui suivent ont été expédiées au Président et au Secrétaire des chambres de commerce de la Puissance.

Votre très humble, etc.

W. G. PATTERSON,

Secrétaire, C. C. M.

Chambre de Commerce de Montréal,  
Montréal, 2 décembre 1871.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction du Président et du conseil de la chambre de commerce de Montréal, de vous transmettre copie d'une requête et d'un mémoire à son excellence le gouverneur général en conseil, relativement à l'amélioration de la navigation du fleuve St. Laurent, où vous trouverez quelques-unes des raisons pour lesquelles ces travaux devraient être exécutés par la Puissance.

Vous êtes prié de mettre cette communication devant votre conseil, et si après mûre réflexion, la pétition et le mémoire sont approuvés par les membres, on suggère respectueusement qu'ils le fassent connaître par résolutions ou par une pétition au gouvernement de la Puissance.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Wm. J. PATTERSON,  
Secrétaire.

A Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil:

La requête de la chambre de commerce de Montréal,

SOUMET HUMBLEMENT;

Qu'en vue de l'augmentation rapide de la population de la Puissance et des Etats de l'Ouest, ainsi que celle de la production et consommation, il est souverainement important dans l'intérêt public de faciliter le plus possible l'extension de la marine tant océanique que fluviale de la Puissance, afin que le coût de transit entre l'endroit de la production et le dernier marché soit réduit au plus bas prix.

Que, bien que jusqu'à ce jour la politique du gouvernement ait tendu à la construction de canaux intérieurs au moyen desquels les cargaisons

puissent arriver sans transbordement par eau de la région des grands lacs jusqu'au port de mer, les marchands de la ville reconnaissent, agissant d'après le même principe, ont tâché de démontrer, durant les trente dernières années, la nécessité et l'avantage, dans l'intérêt public, d'améliorer la navigation au-dessus de Québec au point de permettre aux vaisseaux océaniques de monter jusqu'à Montréal sans alléger leurs cargaisons.

Que l'importance de ce principe a été pleinement reconnue par le gouvernement quand il entreprit d'approfondir le fleuve entre Québec et Montréal en 1844, œuvre qui fut ensuite continuée par les commissaires du havre de cette ville, et qu'un chenal de 20 pieds à l'eau basse fut terminé en 1865, tandis que le coût a été assumé par le gouvernement, et le chenal lui-même reconnu comme un des travaux publics de la Puissance.

Qu'antérieurement à l'amélioration de ce chenal, le tonnage des navires qui faisaient le commerce du St. Laurent excédait rarement 400 tonneaux, et il n'était pas extraordinaire que le coût du transport des cargaisons dans les barges entre Québec et Montréal excédât de 75 pour cent de tout le prix du fret entre l'Angleterre à Montréal.

Qu'en pratique on a trouvé qu'un gros vaisseau peut transporter le fret à plus bas prix qu'un petit, et que la tendance des années dernières a été d'en augmenter les dimensions, si bien que les navires destinés à transporter le fret qui visitent le port de New-York jaugeant 5,000 tonnes.

Que le chenal de 20 pieds entre Montréal et Québec était, quand il fut d'abord suggéré, regardé comme suffisant pour les plus grands navires océaniques; et bien qu'au printemps les vaisseaux de 3000 tonnes puissent se rendre à Montréal avec toute leur cargaison, cependant durant la plus grande partie de l'année ils sont obligés de s'alléger, ce qui augmente considérablement le coût du transport.

Que le creusement de ce chenal de 20 pieds, qui permet l'emploi de gros navires pour le fret, a réduit les taux de 30 pour cent, comparativement à ce qu'ils étaient avant sa construction—ce qui est également avantageux au producteur et au consommateur.

Que durant la présente saison, des steamers de 3,000 tonnes sont arrivés dans le St. Laurent et qu'ils ont été obligés de débarquer toute leur cargaison de venue à Québec ainsi que celle de retour de Montréal, au prix de grands sacrifices extra, qui seraient épargnés si ces vaisseaux, en toute saison, pouvaient rendre leur cargaison sans transbordement aussi loin que possible dans l'intérieur où ils rencontreraient les navires intérieurs.

Qu'afin que la route du St. Laurent puisse concourir avec succès pour l'immense et toujours croissant commerce États de l'Ouest, il est nécessaire que les steamers océaniques de dimensions égales à ceux qui visitent New York puissent remonter le St. Laurent jusqu'à Montréal; et comme cela est maintenant impossible, il est devenu absolument nécessaire, dans l'intérêt du commerce de la Puissance et du public en général, afin que le prix du transport océanique soit aussi peu élevé que possible, que le chenal soit creusé aussi tôt que possible à vingt-cinq pieds à l'eau la plus basse, comme l'un des travaux publics de la Puissance.

C'est pourquoi vos requérant, sous toutes ces considérations, prient votre excellence de prendre leur requête en sa plus sérieuse considération, et d'agir à son égard suivant qu'il vous semblera le mieux pour promouvoir leurs opinions et les meilleurs intérêts du Canada.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Do la part de la chambre de commerce de Montréal.

(Signé) W. DARLING, Vice-Président,  
W. M. PATTERSON, Secrétaire.  
Montréal, 2 décembre 1871.

A Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

Le Mémoire de l'Association de la Halle aux Blés de Montréal

EXPOSE HUMBLEMENT :—

Que l'augmentation du commerce du Canada est démontrée par le fait que le tonnage arrivant au port de Montréal s'est élevé de 259 navires maritimes et de 121,559 tonnes en 1870, le taux d'augmentation de tonnage étant plus considérable encore en 1871.

Que c'est un principe reconnu par les propriétaires de vaisseaux que plus les dimensions des navires ou steamers employés au commerce de transit, surtout pour de longs voyages, sont grandes dans certaines limites, plus le taux du fret est abaissé, et plus considérables sont les faci-

lités offertes aux importateurs et aux expéditeurs. Que tandis qu'il serait avantageux à toute la Puissance de faciliter la navigation du St. Laurent pour une classe plus forte de navires océaniques—elle bénéficierait directement et spécialement aux importateurs de marchandises et aux expéditeurs de produits, et indirectement et considérablement toutes les provinces en faisant passer par le Canada le commerce étranger des États de l'Ouest.

Qu'une classe de voiliers et steamers d'un beaucoup plus fort tonnage qu'autrefois visite le St. Laurent, ce qui rend essentiel à une sûre et efficace navigation une profondeur beaucoup plus considérable.

Que le chenal maritime de 20 pieds dans le St. Laurent a été embarrassé durant nombre d'années en différents endroits par nombre d'obstacles, occasionnant de nombreux accidents, des délais, des inconviens et de grandes dépenses aux propriétaires de navires, et nuisant conséquemment aux intérêts commerciaux de la Puissance.

Que le susdit chenal maritime ne devrait pas seulement être tenu libre de toute obstruction, mais que les intérêts du commerce requèrent impérieusement un chenal plus profond que 20 pieds; qu'une amélioration immédiate est nécessaire, de manière à lui donner 24 pieds de profondeur à l'eau la plus basse.

Qu'antérieurement à 1864, le creusement et la surveillance du chenal maritime du fleuve St. Laurent entre les ports de Québec et Montréal, appartenait à la Commission du Havre de cette ville, mais que subséquemment, par un acte du parlement canadien, le susdit chenal fut reconnu comme l'un des travaux publics de la Puissance, devant être maintenu par le gouvernement général.

C'est pourquoi vos mémorialistes représentent respectueusement l'importance de la question contenue dans les représentations ci-dessus et prient que des mesures soient adoptées pour que le département des travaux publics commence au printemps prochain et poursuive les travaux jusqu'à leur entière exécution.

De la part de l'association de la Halle aux Blés de Montréal.

(Signé) M. P. RYAN, Président.  
W. J. PATTERSON, Sec.

Montréal, 2 décembre 1871.

LES CANAUX DU ST. LAURENT.

CANAL DE LA BAIE DE BURLINGTON.

Un autre canal qui doit être considéré comme faisant partie de la ligne de navigation du St. Laurent est le canal de la Baie de Burlington, qui permet aux navires d'atteindre la ville de Hamilton en venant du lac. C'est une simple tranchée à travers un banc de sable à l'entrée de la baie de Burlington; il a un mile de long sur une largeur moyenne de 135 pieds entre les jetées, et est navigable pour les navires tirant 12 pieds d'eau. Le 19 mars 1823, la législature du Haut-Canada adopta un bill autorisant la construction de ce canal, qui fut achevé en 1832. Après l'Union, le canal fut agrandi et autrement amélioré. Il a coûté jusqu'à présent \$432,684.40.

Le système des canaux canadiens reliant les lacs au St. Laurent se termine par le canal Welland. Toutefois, au Sault Ste. Marie, les Américains ont construit un canal long d'un mile un dix-septième, avec des écluses pouvant donner passage à des navires de 2,000 tonneaux. De cette manière, le commerce du lac Supérieur trouve un débouché jusqu'à Buffalo et aux autres ports du lac Éric. Les Américains ont aussi amélioré la navigation du lac St. George et des baltures de Ste. Claire. Nous reviendrons plus longuement sur ce sujet dans une autre partie de ce rapport.

Route de l'Ontarion et du Rideau.

Nous parlerons maintenant de la seconde partie du système des canaux du Canada, savoir, les constructions entre Ottawa et Montréal, et entre Ottawa et Kingston, que l'on peut maintenant considérer comme servant à alimenter le commerce du St. Laurent.

Dans les rapports annuels du département des Travaux Publics, la ligne de navigation dont ces canaux facilitent le parcours est désignée sous le nom de "Ligne de Montréal à Kingston pour les canaux d'Ottawa et Rideau." Ces canaux portent les noms suivants: "Ste. Anne," ou plutôt "Ecluse de Ste. Anne," "Carillon," "Chute-à-Blondeau," "Grenville" et

"Rideau." Réunis, ils ont une longueur de 142 1/2 milles, y compris le canal Laclaire.

L'écluse de Ste. Anne a été construite pour permettre aux navires de passer les rapides du même nom situés au confluent de l'Ottawa et du St. Laurent. Cette construction fut recommandée par la législature du Bas-Canada dès 1831, et le Colonel Duvernoy, I. R., fit un rapport à ce sujet. Mais diverses causes empêchèrent alors l'exécution des travaux, qui ne furent commencés qu'en 1849 par le Bureau des Travaux Publics. Vers la fin de juillet 1854, les bateaux pouvaient franchir le canal, et les travaux furent complétés durant l'automne de la même année. Depuis lors, diverses améliorations ont été faites au canal, qui a maintenant les dimensions suivantes:

Longueur..... 1 1/2 milles.  
Nombre d'écluses..... 1  
Dimensions..... 19 x 54 pieds.  
Ascension totale par le dit canal..... 3 "  
Hauteur d'eau sur le canal..... 16 pieds à l'écluse.  
Coût total au 1er juillet 1854..... \$134,156.54.

Vient ensuite en ordre d'importance les canaux militaires, de la Baie des Monts des canaux de Carillon, de la Chute-à-Blondeau, de Grenville et Rideau. Le canal de Carillon est situé à 27 milles de Ste. Anne, et a été construit sur le côté nord de la rivière des Outaouais, pour éviter les rapides de Carillon. Il fut projeté en 1781, et fut plus tard sous la direction du Corps royal de l'Ingénieur et des Travaux Publics du Canada, sous les dimensions sont maintenant les suivantes:

Longueur du canal..... 2 1/2 milles.  
Nombre d'écluses..... 4  
Dimensions de l'écluse d'ascension No. 1..... 125 x 34 1/2 pieds.  
Dimensions de l'écluse d'ascension No. 2..... 124 1/2 x 34 1/2 "  
Dimensions de l'écluse de préservation No. 3..... 122 1/2 x 34 1/2 "  
Eclusage total..... 31 1/2 à 21 1/2 d'ascension.  
2 1/2 de descente.

Hauteur de l'eau sur le canal..... 6 1/2 pieds.  
Largeur du canal au fond..... 30 "  
" à la surface..... 39 "  
Face..... 70 "  
Coût des canaux de "Carillon" de la ville de la Chute-à-Blondeau jusqu'au barrage de l'Écluse..... \$432,684.40.

Celui de la Chute-à-Blondeau est situé sur le côté nord de la rivière, à quatre milles en amont de Carillon, et a été construit pour éviter le rapide dont il prend le nom. Il fut tracé en même temps que celui de Carillon par le Corps Génie Royal, et peut être décrit comme suit:

Longueur du canal..... 1/2 de mille.  
Nombre d'écluses..... 1  
Dimensions..... 130 1/2 x 37 1/2 pieds à l'extrémité supérieure.  
33 1/2 à l'extrémité inférieure.  
Ascension totale par le dit canal..... 3 1/2 pieds.  
Hauteur de l'eau sur les rapides..... 30 "  
Largeur du canal au fond..... 30 "  
" à la surface..... 39 "

Le canal de Grenville suit celui de la Chute-à-Blondeau, et est situé à 1 1/2 mille plus haut, aussi sur le côté nord de la rivière, et il a pour but de surmonter le rapide connu sous le nom de Long-Saut. Son histoire est la même que celle des deux précédents. D'après les documents qui s'y rattachent, il paraît que le canal de Grenville a été le dernier achevé; mais le premier passage qui ait été fait dans tous les trois n'a eu lieu que vers la fin d'avril 1835, lorsque le bateau à vapeur *St. Andrew* y passa.

Les proportions du canal de Grenville sont comme suit:

Longueur du canal..... 5 1/2 milles.  
Nombre d'écluses..... 7  
Dimensions des écluses.—  
Ecluse d'élévation No. 5 } 130 1/2 x 32 1/2 pd.  
" " No. 6 } 125 1/2 x 32 1/2 "  
" " No. 7 } 123 1/2 x 31 1/2 "  
" " No. 8 } 123 x 32 1/2 "  
" " No. 9..... 107 1/2 x 19 "  
" " No. 10..... 106 1/2 x 19 1/2 "



uns touchèrent, mais on les remit facilement à flot. Le 13, la glace s'arrêta, ayant touché, et laissa le long de la côte un canal ouvert jusqu'à la pointe Belcher.

"Nous passons sur le détail des opérations de pêche, qui eurent lieu jusqu'au 29 août. Le 25, la côte s'était trouvée dégagée, et cette fois les marins pensèrent que les glaces avaient commencé à partir pour de bon. Le 29, le vent vent se rafraîchit, et vers la fin du jour, poussa les glaçons à la côte et si rapidement que plusieurs navires se trouvèrent enfermés. Les autres se retirèrent devant la glace et jetèrent l'ancre à peu de distance de la côte, où ils restèrent pressés les uns contre les autres.

Le même soir il neigea. "Le 1er septembre, le Roman fut éterné entre les glaces, s'étant trouvé enfermé pendant que son équipage décampait une baleine. Il dérapa à l'aventure jusqu'aux îles du Cheval-Marine, et se trouva pris entre deux montagnes de glace, l'une desquelles s'était arrêtée près de la côte. L'autre, qui avait plusieurs milles de long fut aperçue venant contre le navire, qu'elle broya comme un œuf. Le Roman fut soulevé et sombra la tête la première, laissant hors de l'eau sa misaine et sa poupe que la glace avait séparées du reste du navire. Le capitaine et l'équipage eurent à peine le temps de s'échapper dans les embarcations, ne sauvant que les effets qu'ils avaient sur eux. Ils furent recueillis à bord des autres navires.

"Le 2, le brick Comet fut broyé à son tour. Il devint maintenant évident que les glaçons continuaient d'être poussés vers la côte, où ils s'amoncelaient. Le chenal, resté ouvert, se rétrécissait chaque jour, et ne laissait pas possibilité de s'échapper. Cependant, on espérait encore que le premier vent qui viendrait à souffler du nord-est déblayerait le passage.

"Le 8 septembre, un troisième navire, l'Alwashonk, fut brisé comme les deux premiers. La journée s'écoula, et rien n'indiquant que les glaces fussent prêtes à s'ouvrir, les capitaines devinrent anxieux pour la sécurité de leurs hommes. Le chenal resté ouvert près de la côte n'avait plus qu'une largeur variant de 200 mètres à un demi-mille. Les navires se trouvaient tous échelonnés depuis Point Belcher jusqu'à deux ou trois milles au sud d'un petit bras de mer connu sous le nom de Wainwright Inlet, les uns dans le courant, les autres déjà entourés de glaçons. Le danger de cette situation était apparent à tous les yeux, car, vu l'époque avancée de la saison, on pouvait craindre, s'il venait à geler, de trouver fermé un beau matin le seul passage ouvert vers le sud.

"Le 9 septembre, les capitaines se réunirent à bord de Florida, et tirèrent conseil. Il fut décidé d'alléger le brick Kahola et d'essayer de lui faire franchir la barre de Wainwright Inlet, où il y avait de cinq à six pieds d'eau. L'expédition ne réussit pas, le Kahola déchargé, ayant encore un trop fort tirant d'eau. En même temps une expédition composée de trois embarcations, sous les ordres du capitaine Frazer, avait été dépêchée vers le sud, à la recherche des navires qu'on savait se trouver dans ces parages. L'expédition réussit à les trouver, et tous leur capitaines se montrèrent disposés à attendre aussi longtemps qu'ils pourraient tenir à l'ancre, l'arrivée des équipages des navires en détresse.

"Il avait gelé pendant la nuit du 9. Le 13 les capitaines tirèrent de nouveau conseil. Cette fois, il n'y avait plus à hésiter; on savait que les vivres ne dureraient pas trois mois, et il ne fallait pas songer, avec si peu de provisions, à faire hiverner les hommes sur cette côte inhospitalière, sans abris et sans bois. Dans ces pénibles circonstances, l'abandon des navires fut décidé. On mit dans les embarcations tout juste ce qui était nécessaire de vivres et d'effets, et, le 14, tout le monde fit route vers le sud.

"Le 15, après avoir passé la nuit sur la côte, on se dirigea vers le cap de glace. Le vent soufflait avec violence, la mer était grosse, ce fut avec la plus grande difficulté qu'on put aborder les navires, qui attendaient à l'ancre. Les embarcations furent toutes abandonnées. Dans l'impossibilité où l'on était de leur trouver de la place sur les navires déjà très chargés de monde.

"Le 25, les navires Artic, Progress, Midais, Lagoda et Europa, après avoir relâché à Plover-Bay pour faire de l'eau, mirent à la voile pour Honolulu, où l'Artic arriva le premier le 23

octobre. Les capitaines rapportent que près de l'endroit où ils ont laissé leurs bâtiments, se trouvaient quelques huttes habitées par des Esquimaux, dont ils n'ont eu qu'à se louer jusqu'au dernier jour. Ils pensent cependant que les Esquimaux ont dû piller les navires après le départ des équipages.

Voici la liste des navires abandonnés, avec la quantité d'huile qu'ils avaient à bord au moment où les équipages les ont quittés:

Concordia, 650 barriques; Gay Head, 530 do; George, 300 do; John Wells, 300 do; Massachusetts, 350 do; J. D. Thompson, 100 sperm, et 770 do; Contest, 850 do; E. Morgan, 150 do; Champion, 275 sperm, et 300 do; Henry Tiber, 300 do; E. Swift, 700 do; Florida, 350 do; O. Crocker, 200 do; Navy, 280 sperm, et 400 do; Beindeer, 800 do; Seweca, 450 do; Fanny, 300 do; Geo. Howland, 500 do; Monticello, 270 sperm, et 630 do; Carlotta, 700 do; Palea, 100 do; Kohola, 150 do; Eugenia, 250 do; Julian, 40 sperm, et 200 do; Arashonks; T. Dickson, 550 do; Minerva, 130 do; William Rotch, 200 do; Mary, 300 do; Roman, 640 do; Comet, 30 do.

ILS LISENT MAIS NE PAIENT RIEN.

Un journal anglais publie ce qui suit: "Il arrive assez souvent de rencontrer des gens qui répondent, lorsqu'on leur demande de s'abonner au journal de leur localité, ou si elles ne le reçoivent pas déjà: "Non, mais mon voisin B. le reçoit, et il m'est donné de le lire toutes les semaines." Ainsi, ils profitent toutes les semaines des travaux, des contrariétés et des dépenses de ceux à qui ils ne donnent rien en retour."

Un autre ajoute, après avoir pris communication de cet entrefilet:

"Tous les journaux du pays devraient reproduire le paragraphe si vrai de notre confrère jusqu'à ce que cette précaution soit devenue inutile. L'éditeur d'un journal dépendant, jusqu'à un certain point, de sa liste d'abonnés pour vivre, s'attend naturellement à ce que toutes les familles qui désirent lire sa feuille, s'y abonnent quand elles peuvent le faire.

"Les abonnés eux-mêmes trouvent que l'emprunteur de journaux est une nuisance de première classe, car souvent celui-ci emprunte le journal du propriétaire au moment où il est occupé à le lire, parfois il le garde tandis que ce dernier s'en passe, et trop souvent, s'il le rapporte, ce n'est que dans une condition telle que toute personne tant soit peu sensible sous le rapport de la bienséance, répugne à en entreprendre la lecture.

"Nous suggérerions donc que, partout où cette nuisance est devenue intolérable, l'éditeur fit imprimer en gros caractères, au-dessus du titre de sa feuille: "Il n'est pas permis aux abonnés de prêter ce journal," ou bien: "Cette édition n'est pas pour les emprunteurs." L'idée prendrait vite parmi les abonnés, et donnerait une jolie leçon aux plus mesquins des parasites humains."

INVENTION.—Un M. Dion, de New-York, a inventé un appareil qui, placé au fond d'un navire, indique le voisinage de banes de glace. Il doit être placé dans le fond de la cale, et lorsque l'eau autour de la quille est à son maximum de froid—ce qui indique le voisinage de banes de glace—l'appareil fait entendre le son d'une cloche. Cet appareil est aussi muni d'un thermomètre qui indique la température au-dessous du navire. Si l'invention obtient un succès réel, elle rendra beaucoup de service à la navigation dans les eaux du nord.

L.YMANS, CLARE & Cie. ÉTABLIS EN 1803. MANUFACTUREURS D'HUILE DE LIN, PEINTURES ET MASTIC. IMPORTATEURS DE DROGUES ÉTRANGÈRES. PEINTURES DE COULEURS, HUILES ET BOIS DE TEINTURES. 382, 384 et 386, St. Paul Street, Montréal.

Vins et Spiritueux. BIERE—Allsopp, bouteilles par douz. 2 40 à 2 60. Bass, bouteilles " 2 45 à 2 60. Jeffrey, bouteilles " 1 60 à 1 75. W. Younger & Cie, bouteilles " 2 40 à 2 60.

EAU DE VIE—Girard Frère par gallon. 1 75 à 1 90. Chaloupin par gallon. 2 10 à 2 25. Biscuit, Dubouché & Cie, p. gallon. 2 00 à 2 10. Hennessy & Cie par gallon. 2 15 à 2 25. Martell par gallon. 2 00 à 2 10. Jules Robin & Cie par gallon. 2 00 à 2 10. Sazorne, Desforges & Cie, p. gallon. 1 90 à 2 00. Coran & Cie par gallon. 6 00 à 6 50. Pinet, Castillon & Cie par gallon. 2 00 à 2 10. Central Vineyard Proprietors par gallon. 2 00 à 2 10. Old Vineyard Proprietors " 2 00 à 2 10. Renault par gallon. 7 50 à 7 75.

GENIÈVRE—Boll & Dunlop par gallon. 1 30 à 1 35. DeKuyper " 1 35 à 1 40. Houtman " 1 25 à 1 30. Henneker " 1 25 à 1 30. Key Brand " 1 30 à 1 35. Bouker " 1 25 à 1 35. Linenbrink " 1 30 à 1 32.

Cisnes Rouges—Boll & Dunlop par caisse. 6 25 à 6 50. DeKuyper " 6 50 à 6 75. Houtman " 6 00 à 6 25. Henneker " 6 25 à 6 50. Key Brand " 6 00 à 6 25. Bouker " 6 00 à 6 25. Linenbrink " Manque. Cisnes Vertes—Boll & Dunlop " 3 25 à 3 40. DeKuyper " 3 40 à 3 50. Houtman " 3 20 à 3 30. Henneker " 3 20 à 3 30. Key Brand " 3 20 à 3 40. Bouker " 3 20 à 3 30. Cisnes Jaunes—Houtman " 6 75 à 7 00. Cisnes Bleues—Houtman " 4 00 à 4 25.

OLD TOM—Booth par caisse. 5 75 à 6 00. Bernard " 5 25 à 5 50. Flett " 4 50 à 4 75. RUM—Jamaïque par gallon. 1 00 à 1 10. Demarara " 1 70 à 1 80. Cuba " 1 60 à 1 70. VINS XERES—Valette per gallon. 0 65 à 0 90. Paul Emilio Thomas " 0 75 à 1 00. Montillo " 0 80 à 1 00. Laeave " 0 90 à 1 00. Pemartin " 1 20 à 1 40. Domecq " 1 50 à 1 60. Malvoisie " 1 00 à 1 25. Cramp, Suter & Amontillado " 2 10 à 5 00. Paxeate " 5 50 à 6 00.

PORTO—No. 1, 2 et 3 " 0 65 à 0 90. Tarragone " 0 65 à 1 00. Cataluna " 0 60 à 0 65. Valette " 0 65 à 0 90. Graham, No. 1 " 1 40. " No. 2 " 1 50. " No. 3 " 1 75. " No. 4 " 2 25. Hunt " 1 15 à 1 40. Olley, Cramp & Forrester's O " 1 30. " " O " 1 45. " " O " 1 60. " " <O> " 1 80. autres marques " 2 10 à 4 25.

WHISKY ECOSSAIS—Ramsay par gallon. 2 60 à 2 10. Bullock, Laid & Cie par gallon. 2 85 à 2 90. Stewart par gallon. 1 70 à 1 80.

WHISKY IRLANDAIS—Cork Distillery par gallon. 2 00 à 2 20. Dunville " 2 00 à 2 10.

CHAMPAGNE—Moët & Chandon, No. 1, bouteilles. 16 00 à 18 00. " " No. 2, bouteilles. 15 00 à 16 00. Roederer " 15 00 à 20 00. Jules Mumm " 15 00 à 20 00. Bouché Fils " 15 00 à 20 00.

ESPRIT DE VIN (Highwines) 50 degré on douano et par lot de 21 tonnes—Dow & Cie par gallon. 50 à 52 1/2. H. Corby & Son " 47 1/2 à 50. J. P. Wiser & Cie " 47 1/2 à 50. Gooderham & Worts " 47 1/2 à 50.

# PRIX COURANTS DU MARCHÉ DE MONTRÉAL

*Denrées Coloniales, Produits Européens et  
Asiatiques, Produits Chimiques, &c., &c.*

Les prix cotés sont ceux des importateurs, par en-  
gazon ou forte quantité. Les acheteurs en petites  
quantités ne doivent pas s'attendre à acheter aux  
prix cotés, mais à payer une légère avance pour  
couvrir les frais d'emmagasinage, charroyage, assu-  
rance, &c., &c.  
Les prix sont sujets aux fluctuations du marché.

**CAFÉ VERT—**

Rio, ordinaire..... par lb.	\$ c.	\$ c.
" bon.....	15	17
" choix.....	16	18
St. Domingue.....	16	17
Costa Rica.....	15	17
Jamaïque.....	17	19
Laguayra.....	19	21
Maraicibo.....	20	21
Ceylan.....	29	25
Java.....	30	35
Mocha.....	35	35

**CHOCOLAT—**

Epps & Cie..... par lb.	\$ c.	\$ c.
Fry.....	25	30
Menier.....	19	50
CACAO..... par lb.	30	37

**CHICORÉE—**

Barry..... par lb.	19	19
Taylor.....	10	12

**CANDELLE—**

Spermacétique de Belmont..... par lb.	22	24
Paraffine.....	17	28
Française.....	23	25

**CIRAGES—**

Dry & Martin, bout..... par douz.	2 80	3 00
" 1/2 bout.....	1 60	1 75
American, No. 1.....	21	25
" No. 2.....	29	30
" No. 3.....	37	40

**CIGARES—**

Allemands..... par 1000.	12 00	17 00
Hayes.....	30 00	60 00
Charoot de Tenille.....	24 00	27 50

**DROGUES & TEINTURES—**

Alun..... par 100 lbs.	2 30	2 50
Arrowroot..... par lb.	20	35
Acide Muriatique.....	5	51
Acide Oxalique.....	30	32
Acide Sulfurique.....	31	21
Borax.....	20	5
Bi Carbonate de Soude, par baril de 112 lbs.....	5 00	5 20
Bois de Campêche..... par 100 lbs.	2 25	2 50
Bois de Nicaragua.....	2 25	3 50
Crème de Tartre, cristaux, par lb.	23	27
" moulu.....	25	30
Couperose..... par 100 lbs.	1 00	1 25
Chlorate de Chaux.....	3 75	4 00
Cauphere..... par lb.	45	50
ochénille.....	75	95
Extrait de Bois de Campêche L. o. lbs.....	102	
Do. 1/2 lbs.....	102	
Do. 1 lbs.....	145	
Garance..... par lb.	33	15
Indigo de Mayras.....	85	1 00
Do. Manille.....	90	
Gomme Arabique, Iere.....	25	40
Do. 2nde.....	20	35
Do. Capule.....	12	15
Do. Shellac.....	25	45
Sené.....	20	30
Sel Epsom.....	21	3
Soufre en Fleur.....	31	4
Do. Canon.....	31	21
Sel de Soude..... par 100 lbs.	1 75	2 00
Sulphure..... par baril.	11 00	12 00
Vitriol Bleu..... par lb.	61	71

**ÉPICES—**

Cannelle..... par lb.	32	35
Clous de Girofle.....	81	9
Gingembre d'Afrique.....	12	14
Do. Jamaïque.....	15	17
Maïs.....	1 60	1 70
Muscade.....	1 10	1 25
Montarde de Wix.....	17	20
Do. do, bout..... par douz.	4 40	4 50
Do. do, 1/2 do.....	2 60	2 75
Do. de Taylor..... par lb.	17	20
Do. Keen.....	17	20
Do. Colman.....	17	20
Do. Française..... par douz.	2 00	2 25
Piment..... par lb.	7	8
Poivre noir.....	16	16
Do. blanc.....	39	32
Do. de Cayenne.....	13	17

**EMPOIS—**

Satin de Berger, 1 lb..... par lb.	11	13
Do. do, 1/2 lb.....	8	9
Do. do, 1 lb.....	11	13
Do. de Riz, 1 lb.....	11	13
Do. do, 1 lb.....	11	13
Do. do, 1 lb.....	11	13
Glénfield.....	16	17

**FRUITS—**

Amandes du Languedoc..... par lb.	13	14
Do. Jourdain.....	16	17
Do. Provence.....	10	11
Do. Princesse.....	18	20
Do. Tarragone.....	13	14
Do. Sicile.....	11	12
Dattes.....	7	8

Figues de Smyrne.....	12	15
Do. Malaga.....	7	8
Noix de Bresil.....	7	8
Do. Grenoble.....	Manquent.	
Do. Cahors.....	do.	
Do. Bordeaux.....	do.	
Noisettes de Sicile.....	8	8
Do. Barcelone.....	8	8
Prunes d'Ente..... par local.	5	1 25
Do. de Turquie..... par lb.	7	8
Rasins sur couche..... par boîte.	2 50	2 50
Do. do.....	1 25	1 30
Do. do.....	1	80
Do. London Layers..... par boîte.	3 25	3 30
Do. Soleil.....	6	7
Do. Corinthe..... par lb.	6	7
Do. Valence.....	4	5
Fruits au Sirap..... par douz.	2 50	3 00
Do. à l'Eau de Vie.....	3 00	4 00

**HUILE D'OLIVE—**

Bacigalupi, bout..... par caisse.	2 80	3 00
Do. J.....	3 25	3 50
Barton & Guestier, bout.....	7 50	8 00
Do. J.....	8 50	9 00
Puget.....	2 25	3 00
Do. J.....	2 25	3 50
Pessel.....	2 75	3 00
Do. J.....	4 00	4 25
Do. J.....	3 00	3 25
Plagniol.....	3 30	3 40
Do. en fûts.....	1 05	1 20

**MELASSE—**

Barbade..... par gallon.	37	40
Centrifuge.....	22	21
Cuba.....	21	25
Demerara.....	25	26
Moscovade.....	32	35
Nouvelle Orléans.....	Manque.	
Porto Rico.....	35	37
Terrée.....	20	21

**MARINADES—**

Cross et Blackwell..... par douz.	2 60	2 70
Joyce.....	1 80	1 90
Thin.....	1 80	1 90
Pigott.....	1 70	1 80

**PÂTES—**

Vermicelle de Marseille..... par lb.	11	12
" Bordeaux.....	12	13
Macaroni Marsaille.....	11	12
" Bord-aux.....	12	13
Sagon.....	51	6
Tapioca.....	7	12

**RIZ—**

De Patna..... par 100 lbs.	Manque.	
Rangeon.....	4 25	4 40
Arracan.....	4 40	4 50

**SAVON—**

De Castille..... par lb.	8	9
Brown Windsor.....	14	18
Liverpool.....	32	4

**SUCRES—**

Centrifuge..... par lb.	92	91
Moscovade.....	9	91
De Cuba.....	92	91
Demerara.....	Manque.	
Porto Rico.....	91	91
Raffiné Ecossais.....	11	10
" Anglais blanc.....	11	11
" en morceaux.....	12	12

**SEL—**

Gros de Liverpool..... par sac.	75	80
Fin.....	1 40	75
Factory Filled.....	1 40	1 50
Fin de Table..... par douz.	1 20	1 30
d'Hyères..... par minot.	Manque.	

**THÉ—**

Gunpowder.....	80	90
Extra fin à choix..... par lb.	65	80
Bon ordinaire à bon.....	45	65
Commun à bon.....	45	65

**ISVÉRAL—**

Extra fin à choix..... par lb.	65	75
Bon ordinaire à bon.....	55	65
Commun à bon.....	35	55

**YOUNG HYSOS—**

Extra fin à choix..... par lb.	80	90
Bon ordinaire à bon.....	40	80
Commun à bon.....	40	60

**HYSOS—**

Extra fin à choix..... par lb.	60	70
Bon ordinaire à bon.....	50	60
Commun à bon.....	40	50

**JAPONAIS—**

Extra fin à choix..... par lb.	65	70
Bon ordinaire à bon.....	50	65
Commun à bon.....	40	50

**TWANKAY—**

Bon ordinaire à bon..... par lb.	35	45
Commun à bon.....	27	35

**SOCCHONG AND CONGOU—**

Extra fin à choix..... par lb.	45	80
Bon ordinaire à bon.....	65	55
Commun à bon.....	25	45

**OOLONG—**

Extra fin à choix..... par lb.	60	70
Bon ordinaire à bon.....	50	60
Commun à bon.....	40	50

**VINAIGRE—**

De Bordeaux..... par gallon.	25	37
Marsaille.....	32	35
Malt.....	37	49
Bollman..... par cruche.	1 90	2 00

**DIVERS—**

Bleu de Cooney, billes..... par lb.	14	17
Do. do, boutons.....	5	6
Do. Victoria Laundry.....	12	13
Briques de Bath.....	27	50
Bouteilles Française à vin, p. grosse.	Manquent.	
Do. Anlaise à bière.....	6 25	6 50
Do. Champagne do.....	Nominal.	
Do. Anglaise à portcr.....	6 0	6 25

Anis..... par lb.	12	13
Bouillons à Bière..... par grosse.	25	35
Do. à Soda.....	35	40
Do. à Vin.....	65	1 00
Colle forte Anglaise..... par lb.	15	17
Ficelle de couteur.....	22	30
Houard de Lewis..... par douz.	1 90	2 00
Do. Winslow Jones.....	1 70	1 80
Graine de chenets..... par lb.	8	4
Do. chanvre.....	4	5
Gelatine de Cox, No. 1..... par douz.	1 00	1 10
Do. No. 2.....	1 50	1 60
Do. No. 3.....	1 90	2 00
Mine de Poêle..... par grosse.	2 10	2 25
Sardines à l'Huile, 1-boite.....	27	28
Do. 1-boite.....	17	38
Pipes de Plâtre..... par boîte.	75	80
Sucre Candi Blanc..... par lb.	15	16
Do. Jaune.....	14	15
Do. Brun.....	14	15

**Alcalis, Comestibles et Produits de la  
Ferme, &c.**

ALCALIS—	\$ c.	\$ c.
Potasse, Iere..... par 100 lbs.	8 10	8 15
" 2nde.....	7 10	7 15
Porlasse, Iere.....	8 50	8 85
" 2nde.....	0 00	8 40

**COMESTIBLES—**

Beurre, choix..... par lb.	19	22
" bon ordinaire.....	16	18
" ordinaire.....	14	15
" inférieure.....	10	12
" Kamouraska.....	14	15
Bacon.....	Manque.	
Epaules.....	Manque.	
Bœuf, Mess..... par Tierce	19 00	19 25
Prime Mess.....	15 00	15 25
Fromage, bon..... par lb.	11	11
ordinaire.....	10	10

**JAMBON.....**

vert.....	12	Manque.
fumé.....	12	15
Lard, Mess..... par quart.	15 00	15 50
" Mess mineo.....	14 00	14 50
" Prime Mess.....	Nominal.	
" Primo.....	Nominal.	
" Extra Prime.....	Nominal.	
" en cureau..... par 100 lbs.	5 25	5 75
Saindoux..... par lb.	10	11

**FARINES—Par quart de 196 lbs.**

Supérieure extra.....	Nominal.	
Extra.....	6 20	6 30
Fancy.....	6 00	6 10
De Blé de l'Ouest.....	5 85	5 90
" Canada.....	5 85	5 90
Canal Welland.....	5 80	5 95
Forté pour Boulanger.....	6 10	6 20
Supérieure No. 2.....	5 45	5 50
Fine.....	4 90	5 00
Middling.....	3 25	4 00
Pollard.....	3 00	3 50
Farine en poche par 100 lbs.	2 90	2 95
D'avoine.....	2 00	2 20

**GRAINS—**

Blé de Prin..... par 60 lbs.	1 32	1 33
" Blanc d'hiver.....	1 38	1 40
" Rouge d'hiver.....	1 33	1 35
" Milwaukee, No. 1.....	Nominal.	

Brosses à plancher..... par douz.	1 00	2 50
" à soulier..... " "	0 60	1 50
" à mine..... " "	1 00	1 50
Barley ordinaire d'Ogilvie		
" par quart 200 lbs.	5 00	
" parlé..... " "	9 00	
" ordinaire de Québec "	4 50	4 75
Ciro blanc..... " "	0 60	0 65
" jaune..... " "	0 25	0 25
Cirage, No. 1..... par grosse.	2 50	
No. 2..... " "	3 00	
No. 3..... " "	4 00	
Chandelle Paraffine blanche, par lb.	25	27
" colorée..... " "	27	29
" Sulf..... " "	10	11
Cigares (tabac de la Havane) par 100	25 50	35 00
Cable à licou..... par lb.	12	15
" merlins..... " "	12	15
" gre lins..... " "	12	15
Corde, 48 pieds..... par douz.	1 20	
" 70..... " "	1 50	
" 60..... " "	1 70	
" 100..... " "	2 40	
Enpois, blanc..... par lb.	8	8
" demi-blanc..... " "	8	8
" bien..... " "	8	8
" satin..... " "	10	11
" Bie d'Inde..... " "	10	11
Épingles en bois..... par grosse.	1 20	1 25
Huile de Loup-marin (nouveau procédé)		
" par gallon.	62	65
" blanche..... " "	52	54
" grise..... " "	52	55
" brute..... " "	47	51
" Jaléine brute..... " "		Manque.
" Marsonin..... " "		
" Lau crue..... " "	72	75
" bouillie..... " "	72	80

**Marchands de Tabac, Cigares, &c.**

**A. DUBORD & CIE.**  
 IMPORTATEURS DE CIGARES ET MANUFACTURIERS DE TABAC.  
*En Gros et en Détail*  
 227 & 229 RUE St. PAUL, MONTREAL.  
 N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tabac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

**C. FILIATRAULT,**  
 MARCHAND DE TABAC ET MANUFACTURIER DE TABAC A FUMER, A CHIQUER ET EN POUFRE.  
 IMPORTATEUR DE PIPES DE FANTASIE, CIGARES DE LA HAVANE, &c.  
 Nos. 11 et 13, Place Jacques-Cartier, MONTREAL, P.Q.

**HENRY & CIE.,**  
 MANUFACTURIERS DE TABACS,  
 271 RUE St. PAUL,  
 MONTREAL, P.Q.

**L. A. GLOBENSKY & CIE.,**  
 IMPORTATEURS  
 PIPES FUME DE MER,  
 PIPES—IMITATION de  
 PIPES—BOIS.  
 BLAQUES A TABAC,  
 POTS de do.  
 CIGARES  
 En Gros,  
 312 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

**J. L. CASSIDY & CIE.**  
 IMPORTATEURS DE  
 PORCELAINES,  
 VERRERIES ET VAISSELL  
 339 & 341 Rue St. Paul,  
 BATISSE DES SEURS, MONTREAL.

**P. POULIN & CIE.,**  
 DESTILLATEURS et FABRICANTS de CORDON ROUGE, GENIEVRE (old Tom), VINS DE GINGEMBRE, SIROPS DE FRUITS DE CHOIX, ABSINTHES, BAUX-DE-VIE, WHISKIES, &c.  
*MARCHANDS A COMMISSION et Importateurs de VINS, SPIRITUEUX et CHAMPAGNE.*  
 Bureau et Entrepôt: 313 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

**CHAMPAGNE**  
 CACHEMERE VERT  
**RUINART**  
 MAGNUMS,  
 PINTES,  
 CHOPINES,  
 Maintenant en débarquement et à vendre par  
**CHAPMAN, FRASER & TYLEE,**  
 AGENTS.

**BULLETIN FINANCIER.**

**RAPPORT HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ DES FONDS DE MONTREAL.**

MONTREAL, Des. 13, 1871.

Parti	BANQUES.	Dir. dernière	Changement
\$500	Banque de Montréal	48 5/8	à 47 1/2
\$50	" Amérique B. du N.	41 1/2	" 41
\$100	" de la Cité	3 7/8	" 3 7/8
50	" du Peuple	3 1/2	" 3 1/2
50	" Molson	4	" 4
40	" Ontario	4	" 4
100	" de Toronto	4 1/2	" 4 1/2
100	" Québec	3 1/2	" 3 1/2
50	" Nationale	4	" 4
50	" Jacques-Cartier	4	" 4
100	" des Marchands	4 1/2	" 4 1/2
50	" des Cantons de l'Est	4	" 4
40	" Royale Canadienne	4	" 4
100	" Union	4 1/2	" 4 1/2
50	" des Artisans	3 7/8	" 3 7/8
50	" Commerce	4 1/2	" 4 1/2
50	" Dominion	4	" 4
100	" Métropolitain	10 1/2	" 10

\* Y compris un Bonus de 2 p. 100

**CHIMINS DE FER**

\$100	Grand Tronc	110	110
100	Atlantique & St. Laurent	110	110
50	Grand Western	3	3
\$200	Champlain & St. Laurent	27	27

**DIVERS.**

46	Telegraphe de Montréal	5	5
1 0	" du Peuple	—	—
40	Compagnie de Gaz de Montréal	4	4
50	Chem n de fer Gréban	8	8
1 0	Compagnie du Richelieu	10	10
100	" Navigation Intérieurs	8	8
100	" des Elevateurs	5	5
100	" de Verre du Canada	—	—
400	Bourse des Marchands	3	3
50	Société de Construction Permanente du Dist. de Mon	4	4
50	Société de Construction Per	4	4
200	Canada Rolling Stock	5	5

**MINES, &c.**

20	Cie Minière de Montréal	51 5/8	20 1/2
5	" de Cuivre de la B. Huron	15	15
5	" " et d'Argent du	—	—
100	" Lac Huron	—	—
100	" de Charbon Intercol.	70	85
50	" de Tourbe du Canada	—	—

**OBLIGATIONS, DEBENTURES, &c.**

Fonds de la Puissance, 6 p. c.	—	—
Bons " 6 p. c.	—	—
Debentures du Gouvernement, 6 p. c. str.	—	—
" " 5 p. c. str.	—	—
" " 5 p. c. et	—	—
Droits Seigneuxiaux, 6 p. c.	—	—
Debentures de Champlain & St. L., 6 p. c.	98	92
" " 8 p. c.	98	100
" " Cité de Montréal, 7 p. c.	98	100
" " 6 p. c.	99 1/2	101
Obligations de Montréal, 6 p. c.	96 1/2	98
Aqueduc " 6 p. c.	—	—
Havre " 8 p. c.	—	—
" " 7 p. c.	—	—
" " 6 p. c.	—	—
" " 6 p. c.	—	—
Obligations de la ville de Québec, 6 p. c.	—	—
" " du havre " 8 p. c.	—	—
" " de " 7 p. c.	—	—
" " de " 6 p. c.	—	—
" " de la ville de Toronto, 6 p. c.	—	—
Debentures des Comtes " 6 p. c.	—	—

**CHANGE.**

De Banque sur Londres, 60 jours	184	170
Privée " "	10 1/2	108
Banque " New York	10 1/2	108
Privée " "	11	108
Traite en or " "	10 1/2	108
Or à New York	10 1/2	108

**BURNETT & THOMSON,**  
 61 Rue St. François-Xavier.

**LA BANQUE JACQUES-CARTIER.**

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLEE ANNUELLE des Actionnaires de la Banque Jacques-Cartier aura lieu à la Banque, JEUDI, le 11 DECEMBRE prochain, à TROIS heures P.M.  
 Par ordre du Bureau,  
**H. COTTE,**  
 Caissier.  
 Montréal, 11 nov. 1871.

**Avis du Gouvernement.**



DEPARTEMENT DES DOUANES,  
 OTTAWA, 6 Novembre, 1871.

AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général, par un ordre et conseil portant la date du 30 oct. bre dernier, et sous l'autorité qui lui est donnée par la troisième section de la 31 Vie. cap. 10, a plu ordonner et commander que l'Orléans a été transporté dans la liste des marchandises qui peuvent être importées au Canada libres de droit, savoir:

**L'IVOIRE NON MANUFACTURE.**  
**R. S. M. BOUCHETTE,**  
 Commissaire des Douanes.



**AVIS DU GOUVERNEMENT.**

DEPARTEMENT DES DOUANES,  
 OTTAWA, 21 novembre 1871.

DISCOMPTÉ autorisé sur les envois américains les fins à nouvel ordre: 10 pour cent.

**R. S. M. BOUCHETTE,**  
 Commissaire des Douanes.  
*Les avis ci-dessus et le seul qui a été paré de drachés-papier sont à être publiés.*

**Ferronnerie et Quincaillerie.**

**C. H. LETOURNEUX,**  
 IMPORTATEUR de  
 FERRONNERIE,  
 QUINCAILLERIE,  
 COUPELLERIE, &c., &c.  
 201 & 203 Rue St. Paul, (coin de la rue de la Vaudreuil),  
 MONTREAL.

**MAGASIN CANADIEN de FERRONNERIES**

**BEVINCAL,** Imprimeur de FERRONNERIES et Fabricant de FERBLANTERIES, BANSEIGNE de L'EGOUTINE ou CADENAS, Nos. 100 et 105 Rue St. Paul, MONTREAL. Assortiment complet d'outils, Tôles, Chemises, Peintures de toutes sortes, Vires de toutes grandeurs, Vernis, &c.—Aussi: POELES DOUBLES à un ou deux fourneaux, POELES DE CUISINE à charbon et à bois, de fantaisie et autres.

**SANCOR & FRERE,**

IMPORTATEURS de FERRONNERIES et QUINCAILLERIE,  
 Nos. 123 et 25, coin de la Rue St. Paul et St. Gabriel  
 Assortiment complet de FERRONNERIES, ainsi que Vires de toutes grandeurs, PEINTURES de toutes couleurs, Miroirs, Huile, TÉLÉPHONES, Vernis à Miroirs, Vernis à Vitres, POELES de Cuisine, Poêles de Chauffage, Fer en barre, CHARBON, &c., &c.

**LE TEMPS N'ATTEND PERSONNE.**

ALLEZ sans délai chez MEILLEUR & CIE. et assurez vous du meilleur des poeles  
**ORIENTAL**  
 qui se suffit à lui-même, chauffe sans interruption, se fait de facilement et est également facile à chauffer. On offre aussi en vente d'autres poeles en grande variété pour bureaux, magasins, &c. Nous avons toujours en main des pièces pour réparer les poeles de toutes sortes.

**MEILLEUR & CIE.,** 524, Rue Craig.  
 On attend prochainement un nouveau stock de bouchettes favorites anglaises.

**Marchands de Cuir.**

**A. KERACK,**  
 NEGOCIANT EN GROS DE  
 CUIRS, PEAUX,  
 HUILES, &c.  
**MARCHAND A COMMISSION,**  
 505 Rue St. Paul,  
 MONTREAL.

**LA SEMELLE PATENTÉE**

de  
**NOÉ BELLICMEUR,**  
 POUR PRÉSERVER de l'humidité et du FROID, LES RHUMES DE SERGE ET DE POITRINE, cet article est indispensable à tous et spécialement aux invalides, aux convalescents et aux personnes de FAIBLE CONSTITUTION.  
 C'est le seul préservatif efficace qui existe.  
 En vente chez tous les marchands de chaussures.

**Fabricants de Chaussures.**

**N. VALOIS & CIE.,**  
**MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE CHAUSSURES, EN GROS,**  
 26 ET 28 PLACE JACQUES CARTIER, MONTREAL.  
 NARCISSE VALOIS. JUDE VALOIS.

**G. BOIVIN,**  
**FABRICANT DE CHAUSSURES**  
 227<sup>1/2</sup> EN GROS  
 No. 200 RUE ST. PAUL, MONTREAL.  
 Vend à meilleur marché, pour argent comptant, que partout ailleurs.  
 Une visite de la part de messieurs les marchands est respectueusement sollicitée dans notre intérêt mutuel.

**JOSEPH VALADE,**  
**IMPORTATEUR ET MARCHAND DE BOTTES ET SOULIERS,**  
 133 RUE NOTRE DAME, Coin de la Rue Gouffard, Montréal.  
 On trouve à ce magasin un assortiment très complet et très varié dans toutes les branches qui constituent le commerce de chaussure.  
 On sollicite une visite.

**G. L. ROLLAND,**  
**MANUFACTURE DE CHAUSSURES DE LA RUE ST. PAUL, MONTREAL.**  
 Bâtisse des Soeurs.

**Pharmaciens.**  
**LE SOTHÉRIEN**  
**PAPIER PULMONAIRE ANTI-ASTHMATIQUE.**  
 DIPLOMÉ.  
 Préparé par le Dr. POUCHER de la Faculté de Paris.

**CE NOUVEAU REMÈDE,** résultat de longues recherches et d'expériences multipliées, est souverain contre les maladies des voies respiratoires, ces affections cruelles et terribles considérées jusqu'à ce jour comme incurables.  
 Depuis qu'il a commencé à être en usage, des cures rapides dans des cas d'espérés ont été obtenues, et un nombre considérable de certificats sont venus attester son efficacité; aussi chaque jour il prend une plus grande extension et bientôt il sera universellement connu.  
 Ce remède agit dans les maladies aiguës comme dans les maladies nouvelles; son administration est des plus simples et exempte de tout inconvénient.  
 Il guérit Asthme, Coqueluche, Bronchite, Toux nerveuse, Grippe, Coqueluche, Irritations de Poitrine et de Gorge, Insomnie, Palpitations du Cœur, Faiblesse de Constitution.

On peut donc à l'aide de ce remède incomparable dissiper l'écueil le plus rebelle en huit ou dix minutes, et arriver, en continuant d'en faire usage, à la guérison des maladies énumérées.  
 Le Sothérien, Papier Pulmonaire Anti-Asthmatique se vend par paquets de 25 feuilles. Prix \$1.00.  
 On expédie contre remboursement ou contre un mandat sur la poste.  
 N. B. Le Sothérien, Papier Pulmonaire Asthmatic est fait en France, toute contrefaçon sera poursuivie rigoureusement à la loi.  
 Dépôt Général - Pour la France, No. 11 rue de Castiglione, Paris; 101 rue du Canada, chez le Dr. POUCHER, Chirurgien-Dentiste, 15 rue St. Jean, Québec.  
 Agents, pour la Puissance du Canada,  
**EVANS, MERCER & CO.,**  
 Montréal.

**Fabricants de Salaisons.**  
**D. REES & CIE.**  
**FABRICANTS DE SALAISONS ET COMESTIBLES.**  
 INSPECTEURS DE  
**BOEUF, LARD ET BEURRE,**  
 COMMISSIONNAIRE, Etc.  
 45, 48 & 50 Rue Des Soeurs Grises, MONTREAL.

**MARCHANDS DE POISSONS.**  
**C. FRASER & CIE.,**  
**MARCHANDS DE POISSON,**  
 HUILES DE POISSON,  
 SEL DE LIVERPOOL,  
 Etc., Etc.,  
 375, RUE DES COMMISSAIRES, MONTREAL.

**JAMES C. GORDON,**  
**MARCHAND EN GROS DE POISSON DE TOUTES SORTES,**  
 Frais, Salé, Fumé, Séché, Salé vert, en Saumure, et de CONSERVES ALIMENTAIRES, d'HUILES de MORUE et de LOUP MARIN, des célèbres HUILES de MALPEQUE.  
 FINNAN HADDIES toujours en mains.  
 Entrepot des Pêcheries Moins-31 St. Nicholas, MONTREAL.

**MARCHANDS DE FARINES.**

**A. W. OGILVIE & CIE.**  
**MARCHANDS DE FARINES, CEREALES, BARLEY, &c.**  
 Montreal - ECLUSE ST. GABRIEL.  
 Bureau, -36, 38 et 40. Rue des Enfants Trouvés, MONTREAL.

**BOYER, HUDON & CIE.,**  
 Successeurs de LOUIS BOYER & CIE.,  
**MARCHANDS DE GRAINS ET FARINES, PROVISIONS et EPICERIES,**  
 L. ALPHONSE BOYER, FURMIS HUDON, CHARLES BOYER, MONTREAL.

**HOSPICE LABELLE & CIE.,**  
**MARCHANDS DE FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,**  
 No. 10, Rue du Port, MONTREAL.

**LAURENTE & ST. ONGE,**  
**MARCHANDS DE GRAINS, FARINES ET PROVISIONS, COMMISSIONNAIRES, etc.,**  
 295 RUE DES COMMISSAIRES, MONTREAL.

**KIRKWOOD & MORE,**  
**MARCHANDS DE CEREALES, FARINES, POISSONS et HUILES DE POISSON,**  
 26 Rue des Enfants Trouvés, MONTREAL.

**F. X. ST. CHARLES & CIE.,**  
**MARCHANDS DE FARINE ET PROVISIONS,**  
 9 & 10 RUE WILLIAM, MONTREAL.  
 F. X. ST. CHARLES, URGEL, VICÉ.

**Fabricants de Salaisons.**  
**D. REES & CIE.**  
**FABRICANTS DE SALAISONS ET COMESTIBLES.**  
 INSPECTEURS DE  
**BOEUF, LARD ET BEURRE,**  
 COMMISSIONNAIRE, Etc.  
 45, 48 & 50 Rue Des Soeurs Grises, MONTREAL.

**A Vendre.**  
**SEL DE LIVERPOOL.**  
**2,000 SACS 10 AU TONNEAU A VENDRE**  
 par  
**MORIN & CIE.,**  
 24, RUE ST. SACREMENT.

**COMPAGNIE SALINIÈRE DU CANADA**  
**5,000 QUARTS SEL FIN DU CANADA EN DISPONIBLE,**  
 3,000 SACS  
 A vendre par  
**THOMAS W. RAPHAEL,**  
 AGENT,  
 30 RUE DE L'HOPITAL.

**Scierie à Vapeur.**

**SCIERIES À VAPEUR**  
 DE  
**J. McD. CAMPBELL & CIE.**  
 Ci-devant **MOULINS DOUGLAS**  
 472 Rue William, (McCord ouest.)  
 Bois de service scié et plané à ordre.  
**J. McD. CAMPBELL. ALPH. HOULF.**

BUREAU DE POSTE, Montréal, 21 Septembre 1871.

Distribuées.	MALES.	Lévées.	
		A. M.	P. M.
3.30	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.00	6.45
3.50	Province d'Ontario... (a)	7.00	6.45
6.30	Rivière Ottawa par route.	6.00	.....
<b>QUEBEC.</b>			
8.00	Québec, Trois-Rivières et Sorel, par vapeur.....	5.15	.....
8.15	Québec, p. chemin de fer-Townships, C.F.T. Riv. ar-thabaska et Riv. du Loup	7.00	.....
2.00	St. Rémi et Hemmingford	2.00	.....
2.00	St. Hyacinthe & Sherbrooke	6.00	1.00
10.00	De St. Jean et Rouse's Pt. Shefford et la jonction du chemin de fer Vt.....	2.30	.....
10.00	.....	.....	2.00
<b>MALLES LOCALES.</b>			
11.00	Beauharnois (route).....	6.00	.....
11.00	Chambly (aussi G.A.M.) et St. César.....	2.00	.....
11.00	Contrecoeur, Varennes et Verchères.....	1.30	.....
11.00	Côte St. Paul et Tanneries Ouest.....	10.30	.....
10.00	Huntingdon.....	6.00	2.00
9.30	Lachine.....	6.00	2.00
10.00	St. Lambert.....	2.30	.....
9.30	Laprairie.....	8.30	2.30
11.00	Longueuil.....	7.00	1.30
11.00	N. Gaspar & St. Régis.....	7.00	.....
11.00	Neyrebouay & St. Vincent.	7.00	3.00
8.30	Pointe St. Charles.....	8.30	5.00
.....	St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, et Belle-Rivière.....	7.00	.....
1.30	St. Jérôme, Ste. Rosa et Ste. Thérèse.....	7.00	.....
2.30	St. Jean & Station, St. Armand.....	8.00	2.30
8.10	Trois-Rivières par la Riv. Nord.....	1.30	.....
8.00	.....	.....	.....
<b>PROV. MARITIME.</b>			
.....	N.-Brunswick et Iles P.E. Halifax, N.-E.....	12.47	12.47
<b>ETATS-UNIS.</b>			
8.45	Boston et les Etats de la Nouvelle-Angleterre, excepté le Maine.....	8.00	2.15
8.00	New-York et les Etats du Sud.....	2.47	.....
8.45	Island Pond, Portland et le Maine.....	12.47	.....
8.30	Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba.....	7.00	6.45
<b>INDES OCCIDENTALES.</b>			
.....	Lettres, etc., payés d'avance via N.-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les a-malles: Pour Havane et Indes Occidentales via Havane, tous les Jendis P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 2 <sup>ème</sup> jour de chaque mois.	.....	2.15
<b>GRANDE BRETAGNE.</b>			
.....	Par la ligne Canadienne... Vendredi.....	7.00	.....
.....	Par la ligne W. & G. via New-York.....Lundi.....	7.00	.....

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 5.45 à 8.30 p.m.  
 (b) do. ouverts jusqu'à 1.35 p.m.  
 Les lettres enregistrées doivent être déposées 16 minutes avant la fermeture des malles.  
 Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 a.m., 1.15, 5.45 et 9.00 p.m.  
 Le Dimanche à 9.00 p.m.



FONDÉE EN 1778.

"THE GAZETTE,"

MONTREAL.

Edition quotidienne \$3.00 par année; édition hebdomadaire \$1.00 par année.

CE journal occupe le premier rang parmi les journaux du Canada, et se distingue par, Ses articles de fonds hors ligne. Ses rapports commerciaux les plus complets. Ses dépêches télégraphiques les plus récentes. Ses nouvelles du jour les plus intéressantes. Ses comptes-rendus légaux les plus exacts. La littérature la plus choisie.

COMME JOURNAL D'ANNONCES

il est infiniment supérieur à tout autre papier-nouvelles de la Province de Québec.

L'augmentation des affaires a nécessité la translation de l'établissement de l'imprimerie de la Gazette à ces vastes et magnifiques bâtiments sur la rue St. François-Xavier, qui occupent tout l'espace entre les rues Craig et Fortification s'étendant à 100 pieds en arrière de la rue St. François-Xavier, fournissant ainsi les plus grandes facilités pour l'exécution d'impression de livres et d'ouvrages de quelque nature qu'ils soient.

ON EXÉCUTE À CET ATELIER

- Grands Placards,
- Connaissances,
- Affiches,
- Cartes d'affaires.
- Étiquettes, Chèques,
- Journaux,
- Catalogues,
- Blanes d'Avocats,
- Têtes de lettres et de comptes,
- Circulars,
- Blanes de Billets Promissoires.
- Programmes,
- Magasins Pittoresques,
- Blanes de Formes Légales,
- Pamphlets,
- Rapports,
- &c. &c. &c.

et toute autre description d'impressions pour assurance, loi, banque et commerce, que l'on sollicite respectueusement.

AUX DIRECTEURS DE CHEMINS DE FER ET DE COMPAGNIES À VAPEUR.

La Gazette est la seule imprimerie dans la Province qui possède les machines nécessaires à l'impression de billets de Chemins de fer et de Bateaux à Vapeur en copions.

Elle comprend deux machines d'Edmonson pour l'impression des billets et une presse à coupon, avec laquelle on imprime et numérote consécutivement par la même opération.

On règle à ordre livres blanes avec ou sans entêtes d'une manière supérieure.

Les commandes de toutes sortes, soit verbales, par lettre ou télégraphe, sont exécutées avec ponctualité et livrées par maille, poste, ou express.

Les propriétaires de la Gazette en appellent avec confiance aux marchands et au public en général pour une partie de leur patronage pour l'impression de livres ou autres ouvrages.

T. & R. WHITE.

Montreal, 12 Octobre, 1871.

Assurances.

ETAT FINANCIER

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

ANDES,

25 Octobre 18 71.

Argent en mains, à la banque et en transit	\$286 034.43
Bonds des États-Unis, Etat, Ville et Comté, valeur actuelle	\$300,073.34
Bonds du chemin de fer, valeur actuelle	8,300.00
Prêts collatéraux	98,500.00
Intérêts accumulés	49,000.00
Premiers hypothèques	697,196.53
Billets recevables	9,317.66
Comptes courants primes et balances entre les mains des agents	38,006.70
Montant des actionnaires par cotisation	500,000.00

Total de l'actif..... \$2,078,148.46

PERTES DE CHICAGO.

\$850,000

EN COURS DE REGLEMENT.

J. B. BENNETT.

Président.

N. P. HARRINGTON, Agent,

23 Rue St. Jacques.

4 Novembre.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

TRAVELERS

DE HARTFORD, CONN.

Actif réalisé (1er juillet) \$1,743,648.89.

ACCORDE tout ce que l'on peut désirer d'une compagnie d'assurance SUR LA VIE et les ACCIDENTS, aux conditions les plus favorables.

ELLE ASSURE CONTRE LES ACCIDENTS résultant des machines, des outils, ou instrument, quand ils arrivent dans l'exercice légitime d'un métier de même que contre ceux qui arrivent de la vie des gens, à un prix annuel de \$5 à \$10 par \$1000 pour des occupations qui ne sont pas spécialement hasardeuses. Des risques très hasardeux pris à des taux plus élevés.

DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIE, la TRAVELERS accorde des polices sur la Vie et de Dotation aussi bien que par les meilleures compagnies. Aucune police n'est forfaitée. Les polices de 10, 15 et 20 ans sont convertibles en Dotation à l'option de l'assuré. Ce trait est particulier à cette compagnie.

Le TRAVELERS a émis 225,000 polices d'Accidents et a payé 14,000 réclammations pour mort ou pertes causées par des accidents.

THOS. E. FOSTER, Montréal,

Agent général.

CANADA.—BUREAU: No. 241 Rue St. Jacques, MONTREAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DE WATERTOWN, N.Y.

ÉTABLIE EN 1853.

ACTIF - - - \$601,563.97.

Deposé entre les mains du Gouvernement pour le bénéfice des assurés Canadiens,

\$100,000

Président: JOHN C. COOPER. Secrétaire: ISAAC MUNSON.

E. H. GOFF, Agent Général.

DIRECTEURS CANADIENS:

- Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre d'Agriculture.
- Hon. FRANK SMITH, Sénateur.
- B. BENOIT, Eer., M.P.
- JOHN CRAWFORD, Eer., C.R., M.P., et Président de la Banque Royale Canadienne.
- JOHN TURNER, Eer., (de Sessions, Turner & Co.) Toronto.
- ALEX. MANNING, Eer., Toronto.

SUCCURSALE: 235 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Cette compagnie borne ses affaires à l'assurance des bâtimens de ferme et des résidences détachées et de leur contenu, elle peut émettre des polices de cette description à environ la moitié du taux ordinairement chargé par les compagnies qui assurent toutes sortes d'édifices.

CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY.

CETTE INSTITUTION établie depuis 1847 est depuis long-temps placée hors des dangers des premières années d'une Compagnie d'Assurance.

SON AMPLÉ CAPITAL, SES FONDS, et l'administration qui est confiée à des personnes d'une expérience consommée offrent des GARANTIES INCONTESTABLES

aux assureurs. Ces traits caractéristiques et la MODICITÉ DE SES TAUX

font de cette institution qu'elle n'est surpassée en avantages par aucune autre. On peut obtenir en s'adressant soit aux agences, soit aux bureaux de la Compagnie, des copies détaillées du dernier rapport, les tables des taux des différents systèmes d'assurances.

BUREAUX à MONTREAL: 196 Rue St. Jacques. R. POUNALL, Agent Général. BUREAUX à HALIFAX: 25 Prince Street, J. W. MARLIG, Agent Général.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES CITOYENS (DU CANADA).

FEU, VIE, ACCIDENT ET FIDELITE.

CAPITAL—UN MILLION DE PIASTRES.

BUREAU PRINCIPAL: 175 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Directeurs: SIR HUGH ALLAN, PRESIDENT. EDWIN ATWATER, ADOLPHE ROY, N. B. CORSE, C. J. BRYDGES, HENRY LYMAN, GEORGE STEPHEN.

Risques contre le Feu et sur la Vie pris aux conditions les plus favorables. Fidélité des employés garantie, et Polices contre les Accidents émanées.

Cette compagnie étant canadienne et soutenue par les plus forts capitalistes, a droit et sollicite l'appui du public canadien.

Des détails complets sur chaque département peuvent être obtenus au bureau principal ou d'aucun des agents.

O. B. MUIR, Gérant du Département du Feu. EDWARD STARK, Gérant du Département de la Vie et des Accidents.

UNION COMMERCIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES, ANGLETERRE.

Capital, 25 Millions Ster.—Deposé en Canada, \$150,000. FEU—On accorde des polices d'assurance sur grain et produits de la ferme, magasins d'entrepôts, demeures, magasins et Usines et leurs contenus. VIE.—Garantie parfaite et taux raisonnables. Marques caractéristique—Economie dans l'administration et bonus libéraux. Voir exemples dans le prospectus.

MORLAND, WATSON & CIE., Agents Généraux pour le Canada. FRED. COLE, Secrétaire. A. TELLIER, Sous-Agent. Bureaux—385 & 387 Rue St. Paul.

P. L. TOUSSIGNANT, SYNDIC OFFICIEL, ARTHABASKAVILLE.

Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de Faillite de 1869.

A. ROCHON, LITHOGRAPHE ET IMPRIMEUR, 83 — Rue St. Jacques — 83 (Au-dessus des Bureaux du Evening Star), MONTREAL.

M. A. R. sollicite le patronage canadien, étant le scullithographe canadien à Montreal. Prix modérés.

LAURENT, LAFORCE & CIE., AGENTS POUR LES CELEBRES PIANOS

KRANK, BALTIMORE; SCHULTZ & LUDOLFF, NEW YORK; MARSHALL & WENDELL, ALBANY, No. 225 RUE NOTRE DAME, MONTREAL.